Réconciliation économique :

croissance économique du Canada

Préparé pour le

Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA)

**VERSION FINALE**

Mars 2024

Les opinions exprimées dans le présent document n’engagent que les auteurs et ne reflètent pas forcément les opinions du Conseil national de développement économique des Autochtones.

Table des matières

[Résumé i](#_Toc165640389)

[Interprétation des estimations 1](#_Toc165640390)

[Considérations relatives à la qualité des données 6](#_Toc165640391)

[Données de Statistique Canada 6](#_Toc165640392)

[Contexte : Données démographiques et productivité de la main­d’œuvre 8](#_Toc165640393)

[Évolution de la démographie canadienne 8](#_Toc165640394)

[Données démographiques sur les Autochtones 9](#_Toc165640395)

[Productivité de la main-d’œuvre autochtone 10](#_Toc165640396)

[L’incidence de la formation postsecondaire sur le revenu moyen d’emploi 12](#_Toc165640397)

[Estimation des retombées économiques potentielles 14](#_Toc165640398)

[Estimation du revenu du travail supplémentaire touché par la main-d’œuvre autochtone 14](#_Toc165640399)

[Améliorer l’éducation et la formation des Autochtones 14](#_Toc165640400)

[Accroître les possibilités et la participation des Autochtones 16](#_Toc165640401)

[Augmentation totale 18](#_Toc165640402)

[Estimation de l’incidence sur le PIB d’un revenu du travail supplémentaire 19](#_Toc165640403)

[Estimation des retombées financières potentielles 23](#_Toc165640404)

[Réduction des coûts pour les gouvernements 23](#_Toc165640405)

[Des revenus plus élevés pour les gouvernements 25](#_Toc165640406)

[Incidence budgétaire nette 27](#_Toc165640407)

[Annexe A : Estimation précédente et estimation actuelle 1](#_Toc165640408)

[Annexe B : Questions relatives à la qualité des données du Recensement de 2021 1](#_Toc165640409)

[Annexe C : Évolution des écarts entre 2016 et 2021 1](#_Toc165640410)

# Résumé

Le Canada connaît actuellement une pénurie de main-d’œuvre historique. C’est l’un des principaux défis auxquels la nation est confrontée dans sa quête d’une croissance économique durable. Les Canadiens et Canadiennes savaient depuis des décennies que ce défi arrivait. L’évolution démographique au pays signifie que de plus en plus de travailleurs quittent le marché du travail chaque année et qu’il y a de moins en moins de nouveaux travailleurs pour pourvoir les postes vacants. Le maintien du niveau de vie des Canadiens et Canadiennes nécessitera d’importantes améliorations de la productivité de la main-d’œuvre.

Comparativement à la population canadienne non autochtone, les Autochtones représentent un segment de la population plus jeune et dont la croissance est plus rapide. Selon les projections, les Autochtones devraient représenter une part croissante de l’ensemble de la population canadienne au cours des deux prochaines décennies au moins. L’augmentation de la productivité de la main-d’œuvre autochtone contribuerait grandement à l’augmentation de la productivité de l’ensemble de la main-d’œuvre canadienne. Une productivité accrue favoriserait une croissance économique durable et permettrait de maintenir, voire d’améliorer, le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes.

De nombreux groupes différents sont d’avis que l’attention portée aux travailleurs autochtones, plus particulièrement aux jeunes autochtones, est un élément important pour relever les défis liés à la productivité de la main-d’œuvre. Les données de Statistique Canada montrent que la productivité des travailleurs autochtones ayant suivi une formation d’apprenti ou obtenu un certificat ou un diplôme d’une école de métiers est supérieure à celle des travailleurs non autochtones ayant suivi la même formation postsecondaire, comme en témoignent leurs revenus d’emploi moyens légèrement supérieurs. Cela démontre qu’avec une meilleure éducation, une meilleure formation et d’autres investissements, il est possible de combler l’écart en matière de productivité de la main-d’œuvre et d’obtenir des revenus moyens d’emploi équivalents entre les travailleurs autochtones et non autochtones.

En ce moment, cependant, les résultats économiques des populations autochtones et non autochtones au Canada présentent de graves écarts. Cette question a déjà été examinée par le Conseil national de développement économique des Autochtones, entre autres, dans de nombreux rapports et études.

Et si ces écarts étaient comblés? Et si les possibilités d’éducation et de formation étaient élargies? Et si les travailleurs autochtones bénéficiaient du même accès aux possibilités économiques que les travailleurs non autochtones? Dans quelle mesure la main-d’œuvre autochtone pourrait-elle contribuer à l’économie canadienne si les écarts en matière de revenu d’emploi moyen et de taux d’emploi étaient éliminés?

Selon une étude réalisée en mars 2022 par le Conference Board du Canada, la pénurie de main-d’œuvre actuelle a coûté 25 milliards de dollars à l’économie canadienne en 2020. Dans ce rapport, le CNDEA estime que si on comblait les écarts économiques entre la main-d’œuvre autochtone et non autochtone, cela pourrait accroître le PIB du Canada de 26,7 milliards de dollars. Le présent document décrit la méthode utilisée pour obtenir cette estimation.

**Retombées économiques potentielles**

Le fait de combler l’écart de productivité entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone aurait des retombées économiques importantes et permanentes qui profiteraient à l’ensemble du Canada. En faisant des investissements appropriés dans l’éducation et la formation et en offrant un accès égal aux possibilités économiques, il serait possible de combler les écarts en matière de revenu moyen d’emploi et de taux d’emploi. L’augmentation du PIB canadien qui en découlerait est estimée à 26,7 milliards de dollars, selon les données du Recensement de 2021. Le graphique ci-dessous illustre la répartition de cette hausse estimée du PIB, par province et territoire.



**Incidences financières potentielles**

L’élimination des écarts en matière de revenu moyen d’emploi et de taux d’emploi contribuerait également à combler l’écart lié au taux de pauvreté entre les populations autochtones et non autochtones. On estime ainsi à 151 252 le nombre d’Autochtones en moins vivant en situation de faible revenu. La réduction du nombre de personnes à faible revenu permet à tous les gouvernements de réaliser d’importantes économies budgétaires. En outre, tous les gouvernements percevraient des recettes supplémentaires liées à l’augmentation des revenus d’emploi. L’incidence nette sur l’ensemble des budgets publics est estimée à 6,7 milliards de dollars. Le graphique ci-dessous présente cette estimation par province et territoire.



# Interprétation des estimations

Les auteurs ont eu l’occasion de présenter des estimations et une première version de ce rapport au CNDEA en février 2024. Le CNDEA a demandé que des précisions soient apportées dans trois domaines. La présente section, « Interprétation des estimations », a donc été ajoutée dans cette version révisée du rapport afin d’aider les lecteurs à comprendre les estimations.

1. **Autres estimations de la contribution économique totale comparées à la présente estimation de la contribution économique supplémentaire potentielle**

Plusieurs études ont servi à estimer la contribution totale des Autochtones à l’économie. Trois d’entre elles sont présentées ci-dessous :

* En 2022, Statistique Canada a publié une étude de faisabilité rédigée par Catherine Ayotte et Jeremy Bridger, intitulée « Compte économique des peuples autochtones : méthodologie et résultats provisoires »[[1]](#footnote-1). Le Compte économique des peuples autochtones (CEPA) est un projet pilote élaboré par Statistique Canada avec le soutien de Services aux Autochtones Canada. Il s’agit de la première tentative de Statistique Canada de produire des estimations macroéconomiques relatives à un groupe démographique en particulier, à savoir les Autochtones. Le document renferme des résultats nationaux préliminaires qui se concentrent non pas sur la contribution d’une industrie, mais plutôt sur la contribution à l’économie nationale de personnes présentant des caractéristiques démographiques semblables. Dans cette étude, on estime qu’en 2020, au Canada, le produit intérieur brut (PIB) attribuable aux Autochtones s’élevait à 48,9 milliards de dollars.[[2]](#footnote-2)
* En 2019, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., Southern Chiefs Organization Inc. et le Rural Development Institute de l’Université de Brandon ont collaboré à une étude visant à estimer les contributions autochtones à l’économie du Manitoba en 2016.[[3]](#footnote-3) Leur méthodologie comprend des estimations des retombées économiques générées par les dépenses des populations autochtones, les dépenses et les retombées du gouvernement autochtone, les dépenses et les retombées relatives aux infrastructures, les dépenses et les retombées des entreprises autochtones, les dépenses et les retombées des ménages autochtones, ainsi que les retombées des dépenses autochtones sur les recettes publiques (fédérales et provinciales). Les auteurs estiment que la contribution des Autochtones au PIB provincial du Manitoba en 2016 était d’environ 2,3 milliards de dollars.
* En 2023, Fred Bergman, analyste principal des politiques au Conseil économique des provinces de l’Atlantique, a présenté un rapport provisoire sur les contributions économiques importantes des entreprises et des communautés autochtones de l’Atlantique.[[4]](#footnote-4) Dans ce rapport provisoire, l’auteur estime que la contribution économique totale des Autochtones de la région de l’Atlantique s’élève à 5,6 milliards de dollars en PIB, dont 2,3 milliards de dollars à Terre-Neuve-et-Labrador, 110 millions de dollars à l’Île-du-Prince-Édouard, 2,0 milliards de dollars en Nouvelle-Écosse et 1,2 milliard de dollars au Nouveau-Brunswick.

Dans son rapport, le CNDEA propose un type d’estimation différent de ces autres études. En novembre 2016, le CNDEA a publié une infographie et un document sur les méthodes de travail préparés par Fiscal Realities Economists. Ces travaux avaient pour but de fournir une estimation des retombées économiques potentielles pour le Canada si on comblait immédiatement les écarts en matière de taux d’emploi et de revenu annuel moyen entre les populations autochtones et non autochtones. Vous trouverez le rapport du CNDEA, intitulé *Reconciliation: Growing Canada’s Economy by $27.7 billion* (Réconciliation : faire croître l’économie canadienne de 27,7 milliards de dollars, en anglais seulement), sur la page des publications de son site Web.[[5]](#footnote-5) Ce rapport contient une estimation des retombées économiques qui pourraient être générées en comblant immédiatement les écarts en matière de taux d’emploi et de revenu d’emploi moyen. Il importe de préciser qu’il s’agirait de retombées économiques supplémentaires qui s’ajouteraient à la contribution économique déjà générée par les Autochtones.

En 2022, le CNDEA a demandé à Fiscal Realities de mettre à jour les estimations dans le rapport *Reconciliation*: *Growing Canada’s Economy by $27.7 billion* en fonction des données de Statistique Canada pour 2016, soit les données les plus récentes au moment de la mise à jour. Puis, en 2024, le CNDEA a entrepris de mettre à jour l’estimation, cette fois en utilisant les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada, qui ont été publiées à l’automne 2022.[[6]](#footnote-6)

1. **Différences entre l’estimation actuelle des retombées économiques potentielles du CNDEA et l’estimation précédente**

Avant de faire des comparaisons entre l’estimation actuelle des retombées économiques potentielles et l’estimation contenue dans les travaux de 2016, les lecteurs doivent être conscients des principales différences entre les ensembles de données sur lesquels reposent les estimations

L’estimation des retombées économiques potentielles dans les travaux de 2016 était basée sur les données de 2011, tandis que l’estimation actuelle repose sur les données de 2021. Il est très important de souligner que Statistique Canada a utilisé des méthodes d’enquête différentes pour produire les ensembles de données de 2011 et 2021. Les travaux de 2016 s’appuient sur les données de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011. L’ensemble de données provenait d’une enquête à participation volontaire dont le taux de réponse était inférieur à 70 %. Les travaux actuels s’appuient sur les données du Recensement de 2021. Cet ensemble de données est issu d’une enquête à participation obligatoire dont le taux de réponse global était de 98 %. Les estimations basées sur les deux ensembles de données différents ne sont pas nécessairement directement comparables, car elles proviennent de sondages dont les taux de réponse sont très différents.

Le Recensement de 2016 reposait également sur une enquête à participation obligatoire, comme le Recensement de 2021, et à l’époque, Statistique Canada avait publié un document mettant en garde contre la comparaison des ensembles de données de 2011 et 2016. Ces mises en garde s’appliquent également aux comparaisons entre les ensembles de données de 2011 et 2021. Dans son « Guide du Recensement de la population, 2016 », Statistique Canada examine la comparabilité des estimations tirées du questionnaire détaillé du Recensement de 2016 avec les estimations de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Dans le cadre de cet examen, Statistique Canada fait état d’au moins trois facteurs à prendre en compte lorsqu’on compare les ensembles de données de 2011 et 2016, à savoir[[7]](#footnote-7) :

1. les estimations de l’ENM de 2011 peuvent comporter davantage d’erreurs dues à la non-réponse que les estimations tirées du Recensement de 2016, en particulier pour les domaines d’intérêt moins importants;
2. les estimations de l’ENM de 2011 peuvent contenir des inexactitudes en raison d’un taux de réponse plus faible (en particulier dans les petites communautés) que celui du Recensement de 2016, et les comparaisons pour une région géographique donnée doivent tenir compte des différences entre les taux de réponse observés;
3. le taux d’imputation était plus élevé pour l’ENM de 2011 que pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2016, et les comparaisons entre les estimations de l’ENM de 2011 et celles du Recensement de 2016 doivent tenir compte des différences qui existent dans les taux d’imputation.

Il faut également tenir compte de ces mises en garde lorsqu’on examine des estimations de retombées potentielles sur le PIB basées sur les données de l’ENM de 2011 et sur les données du Recensement de 2021. Cela dit, il convient d’abord de rajuster les estimations pour tenir compte de l’inflation et de l’évolution de la taille de la population, au minimum, avant d’établir des comparaisons entre les estimations de 2016 et les estimations actuelles du CNDEA.

En outre, le rapport de 2016 du CNDEA et l’étude actuelle comprennent tous deux des estimations de l’incidence budgétaire nette dans lesquelles la réduction des dépenses publiques, associée à la diminution du nombre de personnes à faible revenu, est estimée. Avant d’établir des comparaisons entre ces estimations, le lecteur est invité à consulter l’annexe A pour obtenir de plus amples renseignements sur le changement de méthodes d’enquête.

1. **L’estimation actuelle du CNDEA ne tient pas nécessairement compte des conditions actuelles**

Le présent rapport s’appuie sur les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada. Les lecteurs doivent comprendre que dans le questionnaire du Recensement, on demandait aux répondants de fournir des renseignements reflétant leur situation en date du 11 mai 2021 (sauf indication contraire). En se basant sur cette date de référence, diverses mesures de santé publique mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 ont probablement eu un effet considérable sur les réponses de nombreuses personnes, y compris les répondants autochtones. Plus précisément, elles ont probablement eu un effet sur les réponses aux questions sur l’emploi et le revenu fournies par de nombreuses personnes, qu’elles soient autochtones ou non. Ainsi, il est possible que les données relatives à l’emploi et au revenu issues du Recensement de 2021 ne reflètent pas avec prévision les conditions d’emploi et de revenu des répondants à d’autres périodes, y compris les conditions d’emploi et de revenu actuelles. Les données sur l’emploi et le revenu basées sur ces réponses correspondent au type de données utilisées pour produire les estimations du présent rapport. Par conséquent, il est possible que les estimations des retombées économiques potentielles de la réduction des écarts entre les populations autochtones et non autochtones présentées dans ce rapport ne reflètent pas avec précision les conditions actuelles.

Le présent rapport renferme des données d’emploi et de revenu du Recensement de 2021. Les lecteurs doivent comprendre que les diverses mesures de santé publique imposées pendant cette période ont influé sur les données relatives à l’emploi et au revenu dans le Recensement de 2021. Quatre exemples de gouvernements provinciaux prolongeant ou mettant en œuvre de nouvelles restrictions de santé publique liées à la COVID-19 à compter de la date du recensement du 11 mai sont présentés ci-dessous :

* la Nouvelle-Écosse a adopté des mesures de confinement à l’échelle de la province en avril 2021. Ces mesures comprenaient la fermeture de la plupart des commerces de détail, ainsi que des écoles publiques et privées, et limitaient les rassemblements aux bulles familiales. Les commerces de détail offrant des services essentiels n’ont pu fonctionner qu’à capacité limitée et tous les déplacements inutiles entre les communautés ont été interdits. Ces mesures, ainsi que d’autres mesures de santé publique, étaient encore en vigueur lors du recensement du 11 mai et ont eu une incidence sur la situation d’emploi de nombreuses personnes en Nouvelle-Écosse.
* En avril 2021, le gouvernement de l’Ontario a émis un décret ordonnant de rester à domicile, a imposé de nouvelles restrictions de voyage et a renforcé les mesures d’application de la loi. Ces mesures de santé publique, qui comprenaient notamment la réduction de la capacité de tous les commerces de détail, l’interdiction des rassemblements en plein air et la fermeture de certains lieux de travail non essentiels, étaient toujours en vigueur le 11 mai, date du recensement. Les mesures de santé publique ont eu une incidence significative sur la situation de l’emploi et les réponses au recensement en Ontario.
* En avril 2021, le gouvernement de l’Alberta est revenu à la phase 1 de son plan de relance, qui prévoyait une capacité limitée pour les commerces de détail et l’interdiction de la restauration en salle, entre autres restrictions et fermetures. Ces restrictions étaient toujours en vigueur à la date du recensement, le 11 mai, et ont certainement eu une incidence sur la situation de l’emploi et les réponses au recensement de nombreuses personnes faisant partie de la population active de l’Alberta.
* À la fin d’avril 2021, le gouvernement provincial du Manitoba a instauré de nombreuses ordonnances de santé publique limitant la capacité dans les restaurants et les bars, les gymnases et les centres de conditionnement physique, les commerces de détail et les entreprises de prestation de services personnels, et ce, en plus de la fermeture complète des casinos, des théâtres et d’autres entreprises. Les restrictions sont restées en vigueur jusqu’à la date du recensement du 11 mai. La situation de l’emploi d’une grande partie de la population active du Manitoba a été affectée, ce qui se reflète dans les données du Recensement de 2021.

D’autres provinces et territoires ont également mis en place des mesures de santé publique à différents niveaux à cette époque, ce qui a eu une incidence sur les données du Recensement de 2021 relatives à l’emploi et au revenu. Le présent rapport est basé sur les données du Recensement de 2021 relatives à l’emploi et au revenu.

# Considérations relatives à la qualité des données

En raison de la pandémie de COVID-19, les organismes gouvernementaux ont eu de la difficulté à recueillir des données avec le même taux de réponse que les années précédentes. Cela a eu une incidence sur la collecte, la qualité et l’exactitude des données, ainsi que sur la représentation des dynamiques sociales illustrées par les données. La pandémie a entraîné des perturbations dans la méthodologie de collecte. En effet, on a dû avoir recours à des méthodes de collecte à distance et en ligne pour remplacer les sondages en face-à-face ou les entrevues en personne. Ce changement a pu affecter les taux de réponse et exclure certains groupes démographiques (ceux ayant un accès limité à Internet), ce qui a pu introduire un biais de sélection, tandis que les ménages gravement touchés par la COVID-19 ont pu avoir tendance à ne pas participer à l’enquête dans les mêmes proportions que les ménages moins touchés par la COVID-19, menant à une sous-estimation des effets de la pandémie. En outre, la pandémie n’a pas touché toutes les régions géographiques de la même manière, de sorte qu’il est possible que les données ne représentent pas suffisamment bien les diverses répercussions socioéconomiques sur les régions plus petites. L’évolution de la gravité et de la répartition géographique de la pandémie pourrait affecter la représentativité régionale, ce qui rendrait difficile la généralisation précise des résultats à des secteurs particuliers.

## Données de Statistique Canada

Les estimations présentées dans le présent rapport s’appuient sur les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada. Il est très important de prendre note que, comme c’est le cas pour d’autres organismes à l’étranger, le travail de l’organisme national de statistique du Canada a été profondément affecté par la pandémie de COVID-19. La pandémie a affecté chaque étape du processus de recensement, de la collecte des données à leur diffusion. Les organismes de statistique comme Statistique Canada ont vu leurs ressources et leurs capacités gravement affectées par la pandémie, ce qui a eu des répercussions sur la rapidité, l’exhaustivité et l’exactitude de la collecte et de la communication des données.

Dans le questionnaire du Recensement, on demandait aux répondants de fournir des renseignements reflétant leur situation en date du 11 mai 2021 (sauf indication contraire). Compte tenu de ce choix de date, la pandémie a probablement influé sur la réponse de nombreuses personnes, notamment en ce qui concerne les questions relatives à l’emploi, au revenu et aux études, soit le type de données utilisées dans le présent rapport.

La collecte de données de Statistique Canada a été convertie pour la première fois en un processus entièrement sans contact. Cela signifie que le dénombrement anticipé a été annulé pour les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et les régions éloignées. Les méthodes en ligne et par téléphone ont été privilégiées.

Soixante-trois réserves et établissements ont été dénombrés que partiellement lors du Recensement de 2021.[[8]](#footnote-8) Il s’agit d’une augmentation substantielle par rapport aux 14 réserves et établissements dénombrés partiellement lors du Recensement de 2016. Pour ces réserves et établissements, le dénombrement des habitations n’a pas été autorisé ou n’a pas pu être réalisé en raison des restrictions sanitaires et de sécurité mises en place pour ralentir la propagation de la COVID-19 ou des évacuations dues aux incendies de forêt.

En 2022, Radio-Canada a rapporté[[9]](#footnote-9) que La Presse canadienne avait obtenu des documents montrant que les efforts de collecte de données de Statistique Canada dans plus de 600 communautés des Premières Nations et des Inuits étaient entravés. Les documents révèlent un taux de réponse de seulement 85 % pour les communautés autochtones, alors que le taux de réponse était de 92 % pour les communautés autochtones lors du Recensement de 2016. Les documents fournissent un certain nombre de raisons pour expliquer la baisse du taux de réponse, notamment la pandémie de COVID-19, les incendies de forêt et les vagues de chaleur. Toutefois, les documents indiquent également que les taux de participation au recensement ont été affectés par la découverte de lieux de sépulture sur des sites d’anciens pensionnats. Suivant les conseils de ses conseillers en liaison avec les Autochtones, Statistique Canada a suspendu la collecte pendant un certain temps, par respect, à la suite de l’annonce, le 29 mai 2021, de la découverte de 215 tombes à Tk'emlups te Secwepemc. Les documents expliquent que la découverte de tombes anonymes a pu exacerber les sentiments négatifs à l’égard du gouvernement fédéral, ce qui a pu mener certains Autochtones à refuser de participer au processus de recensement.

Les répercussions de ces données manquantes sont plus importantes à l’échelle de la subdivision de recensement et moins importantes à l’échelle des provinces et des territoires. Le présent rapport s’appuie sur des données à cette échelle géographique plus large dans le cadre de laquelle les répercussions, selon Statistique Canada, sont habituellement très faibles.

L’annexe B contient une analyse d’un certain nombre de mises en garde à reconnaître et à comprendre concernant l’utilisation des données de 2021.

# Contexte : Données démographiques et productivité de la main­d’œuvre

## Évolution de la démographie canadienne

Le ratio chômeurs-postes vacants est un indicateur clé qui permet de comparer le nombre de chômeurs à la recherche d’un emploi au nombre de postes à pourvoir. Selon Statistique Canada, cette mesure a atteint le plus bas niveau jamais connu.[[10]](#footnote-10) Récemment, les ratios chômeurs-postes vacants ont été de 1:3 (1er trimestre de 2023), 1:2 (4e trimestre de 2022), 1:1 (3e trimestre de 2022) et 1:1 (2e trimestre de 2022). À titre de comparaison, le ratio chômeurs-postes vacants était d’environ 4:5 en 2016.

Mais la pénurie actuelle de main-d’œuvre, largement couverte par les médias,[[11]](#footnote-11) n’est pas surprenante. En fait, il s’agit de la preuve d’un changement démographique qui s’opère depuis des décennies. En 1971, il y avait près de 2,4 Canadiens âgés de 15 à 24 ans (l’âge d’entrée sur le marché du travail) pour chaque Canadien âgé de 55 à 64 ans (l’âge de départ à la retraite). Mais aujourd’hui, il y a moins de Canadiens qui entrent sur le marché du travail que de Canadiens qui en sortent. En 2021, il n’y avait que 0,8 personne âgée de 15 à 24 ans pour chaque personne âgée de 55 à 64 ans.[[12]](#footnote-12) Cela signifie qu’il y a de moins en moins de travailleurs capables de pourvoir les nombreux postes vacants, et de plus en plus de travailleurs qui prennent leur retraite et quittent le marché du travail chaque année.

Statistique Canada a récemment publié une courte vidéo[[13]](#footnote-13) sur la transformation démographique du Canada, dans laquelle on aborde les points suivants :

* Plus d’une personne sur cinq en âge de travailler, c’est-à-dire les personnes âgées de 15 à 64 ans, prendra bientôt sa retraite. Cette proportion n’a jamais été aussi élevée dans l’histoire des recensements canadiens.
* De 2016 à 2021, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de 18,3 %. Il s’agit de la deuxième plus forte augmentation en 75 ans.
* Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus a doublé depuis 2001, pour atteindre 861 000 en 2021. Ce chiffre pourrait tripler d’ici 2046.
* De 2016 à 2021, le nombre d’enfants de moins de 15 ans a augmenté six fois moins vite que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus.

Le maintien d’un niveau de vie élevé dépend de la productivité de la main-d’œuvre. Une main-d’œuvre hautement productive contribue à la croissance économique durable d’une nation, ce qui permet à ses travailleurs et à ses citoyens d’avoir d’un niveau de vie élevé. Compte tenu de la transformation démographique actuelle, la main-d’œuvre existante doit devenir plus productive afin de maintenir le niveau de vie des Canadiens.

## Données démographiques sur les Autochtones

En revanche, la population autochtone est plus jeune et croît plus rapidement que la population non autochtone. D’après les données du Recensement de 2021, l’âge médian de la population autochtone au Canada est de 30,8 ans, tandis que l’âge médian de la population non autochtone est de 41,6 ans.[[14]](#footnote-14) En 2021, 41,2 % de la population autochtone avait moins de 25 ans. À titre de comparaison, seulement 27,3 % de la population non autochtone avait moins de 25 ans.[[15]](#footnote-15) La population autochtone a augmenté de 9,4 % de 2016 à 2021, ce qui représente presque le double de la croissance de la population non autochtone pendant la même période (5,3 %).[[16]](#footnote-16) Et selon les données du Recensement de 2021, il y avait plus de 1,4 Autochtone âgé de 15 à 24 ans (l’âge d’entrée sur le marché du travail) pour chaque Autochtone âgé de 55 à 64 ans (l’âge de la retraite).[[17]](#footnote-17)

Selon les projections de Statistique Canada, la population autochtone devrait croître plus rapidement et rester plus jeune que la population non autochtone au cours de la période de prévision (jusqu’en 2041). L’âge médian de la population autochtone devrait se situer entre 38,2 et 38,4 d’ici 2041, comparativement à 41,4 et 44,7 pour la population non autochtone.[[18]](#footnote-18) Statistique Canada prévoit que la population autochtone au Canada s’élèvera à 2 848 000 personnes d’ici 2041, selon un scénario de croissance moyenne.[[19]](#footnote-19) En 2016, la population autochtone représentait environ 5 % de la population canadienne, mais ce chiffre pourrait atteindre 5,4 % à 6,8 % d’ici 2041, selon les projections de Statistique Canada.[[20]](#footnote-20)

**L’augmentation de la productivité de la main-d’œuvre autochtone contribuerait de manière importante à l’amélioration de la productivité de la main-d’œuvre canadienne et au maintien, voire à l’augmentation, du niveau de vie des Canadiens et Canadiennes.**[[21]](#footnote-21)

## Productivité de la main-d’œuvre autochtone

La main-d’œuvre autochtone est actuellement sous-utilisée, comme l’illustrent les écarts liés aux indicateurs économiques entre les Autochtones et les non-Autochtones décrits ci-dessous :

**Taux de chômage supérieur** – Le taux de chômage des Autochtones est plus élevé que celui des non-Autochtones. Toutefois, on constate une amélioration à cet égard, ainsi qu’une diminution de l’écart par rapport à la population non autochtone.[[22]](#footnote-22)

* Selon les données de 2021, le taux de chômage des Autochtones au Canada était de 11,3 %, tandis que celui de la population non autochtone était inférieur de 3,9 points de pourcentage, s’établissant à 7,4 %.
* Selon les données de 2016, le taux de chômage des Autochtones au Canada était de 12,7 %, tandis que celui des non-Autochtones était meilleur de 5,8 points de pourcentage, s’établissant à 6,9 %.

**Taux d’emploi inférieur** – Le taux d’emploi des Autochtones est inférieur à celui des non-Autochtones. Toutefois, ce taux s’améliore, et l’écart par rapport à la population non autochtone se réduit.[[23]](#footnote-23)

* Selon les données de 2021, au Canada, le taux d’emploi des Autochtones était de 56,8 %, tandis que celui des non-Autochtones était supérieur de 3,7 points de pourcentage, s’établissant à 60,5 %.
* D’après les données de 2016, le taux d’emploi de la population autochtone était de 55,9 %, tandis que celui de la population non autochtone était de 61,4 %, soit 5,5 points de pourcentage plus élevé.

**Taux d’activité inférieur** – Le taux d’activité des Autochtones est inférieur à celui de la population non autochtone. Le taux d’activité des Autochtones est resté stable entre 2016 et 2021, tandis que le taux des non-Autochtones a baissé, réduisant ainsi légèrement l’écart.[[24]](#footnote-24)

* Au Canada, le taux d’activité était de 65,3 % parmi la population non autochtone en 2021, mais seulement de 64,0 % parmi la population autochtone. Cela représente une différence de 1,3 point de pourcentage.
* Selon les données de 2016, le taux d’activité des Autochtones était inférieur de 1,9 point de pourcentage par rapport à celui de la population non autochtone, s’établissant à 64,0 % et à 65,9 %, respectivement.

**Moins de personnes ayant un revenu d’emploi** – La proportion de la population âgée de 15 ans et plus ayant un revenu d’emploi est plus faible chez les Autochtones que chez les non­Autochtones. Malheureusement, la proportion diminue et l’écart se creuse.[[25]](#footnote-25)

* D’après les données de 2021, 65,2 % de la population autochtone (âgée de 15 ans et plus) avait un revenu d’emploi, comparativement à 69,9 % de la population non autochtone. Cela représente un écart de 4,6 points de pourcentage.
* En 2016, environ 67,5 % de la population autochtone (âgée de 15 ans et plus) avait un revenu d’emploi, comparativement à 71,5 % de la population non autochtone. Cela représente un écart de 4,6 points de pourcentage.

**Revenu moyen d’emploi inférieur** – En moyenne, la population autochtone touche un revenu d’emploi inférieur à celui de la population non autochtone, mais l’écart diminue.[[26]](#footnote-26)

* Selon les données de 2021, le revenu moyen d’emploi de la population autochtone correspondait à 83,4 % de celui de la population non autochtone.
* D’après les données du Recensement de 2016, le revenu moyen d’emploi de la population autochtone correspondait à 79,1 % de celui de la population non autochtone.

**Prévalence plus élevée d’un faible revenu** – La population autochtone présente un taux plus élevé de personnes vivant en situation de faible revenu, selon la mesure du faible revenu,[[27]](#footnote-27) que la population non autochtone.[[28]](#footnote-28) Mais l’écart s’est considérablement réduit entre 2016 et 2021.

* Selon les données de 2021, la prévalence d’un faible revenu dans la population non autochtone était de 10,7 %, mais de 18,8 % dans la population autochtone. L’écart était de 8,1 points de pourcentage.
* D’après les données de 2016, la prévalence d’un faible revenu dans la population non autochtone était supérieure de 9,8 points de pourcentage à celle de la population autochtone, s’établissant à 13,8 % et 23,6 %, respectivement.

**Taux d’achèvement des études postsecondaires inférieur** – Le taux d’achèvement des études postsecondaires est plus faible dans la population autochtone que dans la population non autochtone. Le taux grimpe lentement, mais l’écart se creuse.

* D’après les données de 2021, le taux d’achèvement des études postsecondaires dans la population autochtone était de 40,3 %, tandis que le taux dans la population non autochtone était de 57,9 %, soit 17,6 points de pourcentage de plus.[[29]](#footnote-29)
* Selon les données de 2016, le taux d’achèvement des études postsecondaires dans la population autochtone était de 40,0 %, ce qui représente 15,9 points de pourcentage de moins que pour la population non autochtone (55,9 %).[[30]](#footnote-30)

Veuillez consulter l’annexe C pour obtenir une analyse un peu plus approfondie de l’évolution de ces écarts entre 2016 et 2021 et pour voir la variabilité des écarts par province et territoire.

Pour obtenir une analyse approfondie, veuillez consulter le Rapport d’étape sur l’évolution de l’économie des Autochtones du CNDEA, dans lequel on examine trois indicateurs économiques de base, dont l’emploi (analyse du taux d’emploi, du taux d’activité et du taux de chômage, entre autres) et le revenu (analyse du revenu moyen, du revenu médian et de la source de revenus, entre autres), ainsi que cinq indicateurs sous-jacents, dont l’éducation (analyse de l’achèvement des études secondaires, de l’achèvement des études universitaires et de l’achèvement des études dans une école de métiers, entre autres).[[31]](#footnote-31) L’analyse comprend un examen des écarts dans ces indicateurs entre les populations autochtones et non autochtones et suit l’évolution de ces écarts dans le temps.[[32]](#footnote-32)

### L’incidence de la formation postsecondaire sur le revenu moyen d’emploi

En 2016, le revenu moyen d’emploi de la population autochtone ayant suivi une formation d’apprenti ou obtenu un certificat ou un diplôme d’une école de métiers n’était inférieur que de 2,5 % au revenu moyen d’emploi de la population non autochtone (ayant le même niveau de formation postsecondaire).[[33]](#footnote-33) Cependant, en 2021, ce petit écart avait été comblé. En fait, la tendance a été renversée. D’après les données de 2021, le revenu moyen d’emploi de la population autochtone ayant suivi ce type de formation postsecondaire dépassait de 1,9 % le revenu moyen d’emploi de la population non autochtone.[[34]](#footnote-34)

Ces données illustrent un élément essentiel de la stratégie visant à combler ces écarts.[[35]](#footnote-35) L’éducation et la formation sont des éléments importants pour améliorer la productivité de la main-d’œuvre et les résultats économiques.[[36]](#footnote-36) Il s’agit là d’un élément essentiel de la base sur laquelle repose l’analyse qui suit.[[37]](#footnote-37)

Et si ces écarts étaient comblés? Que se passerait-il si les Autochtones avaient accès à une éducation et à une formation adéquates? Et si les travailleurs autochtones bénéficiaient du même accès aux possibilités économiques que les travailleurs non autochtones? Dans quelle mesure la main-d’œuvre autochtone pourrait-elle contribuer à l’économie canadienne si les écarts en matière de revenu moyen et de taux d’emploi étaient comblés? Et quelle en serait l’incidence sur l’ensemble des recettes publiques? On tente de répondre à ces questions dans le présent document.

# Estimation des retombées économiques potentielles

On estime que si l’écart en matière de revenu moyen d’emploi et l’écart en matière de taux d’emploi entre la main-d’œuvre autochtone et non autochtone étaient tous deux comblés, le PIB national augmenterait de 26,7 milliards de dollars. Dans le présent document, on présente la méthodologie qui sous-tend cette estimation. Elle comporte deux parties principales :

* L’estimation des revenus du travail supplémentaires touchés par la main-d’œuvre autochtone;
  + L’amélioration de l’éducation et de la formation des Autochtones;
  + L’augmentation des possibilités et de la participation des Autochtones;
* L’estimation de l’incidence qui en résulte sur le PIB associé au revenu du travail supplémentaire.

## Estimation du revenu du travail supplémentaire touché par la main-d’œuvre autochtone

Dans cette partie de l’estimation, on calcule l’augmentation potentielle du revenu d’emploi qui serait touché par les travailleurs autochtones si 1) l’écart en matière de revenu moyen d’emploi entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone était comblé immédiatement, grâce à des investissements efficaces dans l’éducation et la formation; 2) l’écart en matière de taux d’emploi entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone était également comblé immédiatement, grâce à un accès équivalent aux possibilités économiques.

### Améliorer l’éducation et la formation des Autochtones

L’un des principes sous-jacents de cette méthodologie, c’est qu’avec une éducation et une formation plus efficaces, la productivité de la main-d’œuvre autochtone rejoindrait celle de la main-d’œuvre non autochtone. À productivité équivalente, le revenu moyen d’emploi des travailleurs autochtones augmenterait pour atteindre celui des travailleurs non autochtones. Nous avons estimé le revenu d’emploi supplémentaire que gagnent actuellement les travailleurs autochtones avec le revenu d’emploi découlant de la réduction de l’écart en matière de revenu moyen d’emploi. Dans notre méthodologie, nous adoptons une approche province par province.

Dans l’exemple ci-dessous, les données du Recensement de 2021 sont utilisées pour la province de l’Ontario :

Selon les données de recensement les plus récentes,[[38]](#footnote-38) le revenu moyen d’emploi était de 52 750 $ par an pour les travailleurs non autochtones, mais de seulement 46 280 $ par an pour les travailleurs autochtones de la province. Par conséquent, l’écart en matière de revenu moyen d’emploi entre les deux mains-d’œuvre est estimé à 6 470 $. Le même ensemble de données de Statistique Canada montre qu’il y avait 208 550 travailleurs autochtones qui disposaient d’un revenu d’emploi en Ontario. Dans le cadre de notre méthodologie, nous présumons que chacun de ces travailleurs autochtones gagne 6 470 $ de plus par an en revenus d’emploi. Cela se traduit par un revenu d’emploi supplémentaire de 1 349 318 500 $ pour les travailleurs autochtones de l’Ontario.

Ce processus a été répété pour chaque province et territoire, et le tableau 1 ci-dessous contient un résumé des résultats.

Tableau 1 : Revenu d’emploi supplémentaire touché par les travailleurs autochtones ayant déjà un emploi

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de revenu moyen d’emploi (en $ de 2021)** | **Nombre de travailleurs autochtones ayant un revenu d’emploi** | **Augmentation potentielle du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones (en $ de 2021)** |
| C.­B. | 10 200 $ | 150 050 | 1 530 510 000 $ |
| Alb. | 10 180 $ | 133 260 | 1 356 586 800 $ |
| Sask. | 9 880 $ | 73 275 | 723 957 000 $ |
| Man. | 8 800 $ | 100 580 | 885 104 000 $ |
| Ont. | 6 470 $ | 208 550 | 1 349 318 500 $ |
| Qc | 7 320 $ | 110 560 | 809 299 200 $ |
| N.-B. | 8 800 $ | 17 625 | 155 100 000 $ |
| N.-É. | 6 600 $ | 27 560 | 181 896 000 $ |
| Î.-P.-É. | 4 480 $ | 1 940 | 8 691 200 $ |
| T.-N.-L. | 4 640 $ | 25 860 | 119 990 400 $ |
| Yn | 11 130 $ | 5 165 | 57 486 450 $ |
| T.N.-O. | 30 250 $ | 11 025 | 333 506 250 $ |
| Nt | 60 200 $ | 13 675 | 823 235 000 $ |

Dans le tableau ci-dessus, la première colonne indique la province ou le territoire. La deuxième colonne indique l’écart en matière de revenu moyen d’emploi entre les travailleurs autochtones et non autochtones ayant un revenu d’emploi, selon les données du Recensement de 2021. La troisième colonne indique le nombre de travailleurs autochtones ayant un revenu d’emploi. La quatrième colonne contient une estimation du revenu d’emploi supplémentaire potentiel que pourraient gagner tous les travailleurs autochtones ayant un revenu d’emploi si ces derniers avaient un revenu moyen d’emploi équivalent au revenu moyen d’emploi des travailleurs non autochtones ayant un revenu d’emploi. Les estimations du tableau sont présentées en dollars de 2021. En vertu de cette méthodologie, les travailleurs autochtones du Canada pourraient potentiellement gagner 8,3 milliards de dollars supplémentaires par an, à condition d’investir suffisamment dans l’éducation et la formation, ce qui se traduirait par une productivité équivalente entre les deux mains-d’œuvre et par une réduction immédiate de l’écart en matière de revenu moyen d’emploi.

### Accroître les possibilités et la participation des Autochtones

Le deuxième principe sous-jacent de cette méthodologie, c’est qu’avec le même accès aux possibilités économiques, le taux de participation des Autochtones de 15 ans et plus à la population active serait le même que celui de la population non autochtone âgée de 15 ans et plus. Par conséquent, le taux d’emploi de la population autochtone âgée de 15 ans et plus augmenterait pour atteindre celui de la population non autochtone âgée de 15 ans et plus. Le taux d’emploi est le nombre de personnes ayant un emploi par rapport à la population âgée de 15 ans et plus. Dans cette partie de la méthodologie, on s’appuie également sur le principe sous-jacent précédent et on présume que ces travailleurs autochtones nouvellement employés bénéficieraient également des investissements dans l’éducation et la formation, ce qui se traduirait par une productivité de la main-d’œuvre équivalente et des revenus moyens d’emploi égaux à la moyenne des travailleurs non autochtones ayant un revenu d’emploi. Nous avons estimé le revenu d’emploi supplémentaire que gagneraient les travailleurs autochtones qui seraient nouvellement employés si l’écart entre les taux d’emploi était comblé. Là encore, nous adoptons une approche province par province dans le cadre de notre méthodologie.

Voir l’exemple ci-dessous, dans lequel sont utilisées les données du Recensement de 2021 pour la province de l’Ontario.

Selon les données de recensement, l’Ontario comptait 6 332 125 personnes non autochtones ayant un emploi. La population non autochtone âgée de 15 ans et plus comptait 11 467 050 personnes dans la province. Par conséquent, le taux d’emploi a été établi à 55,2 %. Le même ensemble de données montre que la population autochtone âgée de 15 ans et plus en Ontario comptait 315 770 personnes en 2021. Si le taux d’emploi de la population autochtone était équivalent à celui de la population non autochtone (55,2 %), 174 369 travailleurs autochtones auraient un emploi. Toutefois, les données indiquent que seulement 160 765 travailleurs autochtones ont un emploi. Par conséquent, pour combler l’écart en matière de taux d’emploi, il faudrait employer 13 604 travailleurs autochtones supplémentaires en Ontario. Si ces travailleurs autochtones nouvellement employés gagnaient tous le même revenu moyen d’emploi que la population non autochtone (52 750 $), l’augmentation du revenu d’emploi qui en résulterait est estimée à 717 597 521 $ en Ontario.

Ce même processus a été répété pour chaque province et territoire, et le tableau 2 ci-dessous contient un résumé des résultats.

Tableau 2 : Revenu d’emploi supplémentaire touché par les travailleurs autochtones nouvellement employés

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de taux d’emploi (%)** | **Nombre potentiel de travailleurs autochtones nouvellement employés** | **Estimation de l’augmentation du revenu d’emploi des travailleurs autochtones nouvellement employés (en $ de 2021)** |
| C.­B. | 3,6 % | 7 999 | 408 272 986 $ |
| Alb. | 9,9 % | 20 498 | 1 166 349 047 $ |
| Sask. | 18,7 % | 24 074 | 1 168 076 419 $ |
| Man. | 13,9 % | 22 895 | 1 065 975 785 $ |
| Ont. | 4,3 % | 13 604 | 717 597 521 $ |
| Qc | 5,4 % | 8 681 | 402 780 578 $ |
| N.-B. | 5,0 % | 1 317 | 55 241 932 $ |
| N.-É. | 2,1 % | 863 | 37 526 265 $ |
| Î.-P.-É. | 1,2 % | 31 | 1 204 411 $ |
| T.-N.-L.[[39]](#footnote-39) | 0,0 % | -10 | 451 221 $ |
| Yn | 14,2 % | 961 | 57 897 632 $ |
| T.N.-O. | 27,4 % | 4 143 | 339 302 662 $ |
| Nt | 43,8 % | 8 822 | 922 762 993 $ |

Dans le tableau ci-dessus, la première colonne indique la province ou le territoire. La deuxième colonne indique l’écart en matière de taux d’emploi entre la population non autochtone et la population autochtone. Comme le montre le tableau, les écarts en matière de taux d’emploi en Saskatchewan, au Manitoba et dans les territoires sont particulièrement importants. La troisième colonne indique le nombre de travailleurs autochtones supplémentaires (en plus du nombre actuel de travailleurs occupés) nécessaires pour atteindre le taux d’emploi des non-Autochtones. Et dans la quatrième colonne, figure une estimation du revenu d’emploi supplémentaire qui serait touché si tous les travailleurs autochtones de la troisième colonne gagnaient le même revenu moyen d’emploi que les travailleurs non autochtones. En nous appuyant sur cette méthodologie, nous avons calculé que ces travailleurs autochtones nouvellement employés gagneraient 6 342 537 009 $ en revenu d’emploi supplémentaire. Les estimations du tableau sont présentées en dollars de 2021.

### Augmentation totale

En résumé, le revenu d’emploi supplémentaire résultant de la réduction de l’écart en matière de revenu moyen d’emploi est estimé à environ 8,3 milliards de dollars, et le revenu d’emploi supplémentaire résultant de la réduction de l’écart en matière de taux d’emploi est estimé à environ 6,3 milliards de dollars. Au total, l’augmentation du revenu d’emploi des travailleurs autochtones est estimée à environ 14,7 milliards de dollars. Ces estimations sont présentées en dollars de 2021.

Le tableau 3 ci-dessous contient un résumé des résultats.

Tableau 3 : Revenu d’emploi supplémentaire touché par les travailleurs autochtones

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Augmentation estimée du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones ayant déjà un emploi (en $ de 2021)** | **Augmentation estimée du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones nouvellement employés (en $ de 2021)** | **Effet combiné : Augmentation estimée du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones (en $ de 2021)** |
| C.­B. | 1 530 510 000 $ | 408 272 986 $ | 1 938 782 986 $ |
| Alb. | 1 356 586 800 $ | 1 166 349 047 $ | 2 522 935 847 $ |
| Sask. | 723 957 000 $ | 1 168 076 419 $ | 1 892 033 419 $ |
| Man. | 885 104 000 $ | 1 065 975 785 $ | 1 951 079 785 $ |
| Ont. | 1 349 318 500 $ | 717 597 521 $ | 2 066 916 021 $ |
| Qc | 809 299 200 $ | 402 780 578 $ | 1 212 079 778 $ |
| N.-B. | 155 100 000 $ | 55 241 932 $ | 210 341 932 $ |
| N.-É. | 181 896 000 $ | 37 526 265 $ | 219 422 265 $ |
| Î.-P.-É. | 8 691 200 $ | 1 204 411 $ | 9 895 611 $ |
| T.-N.-L.[[40]](#footnote-40) | 119 990 400 $ | -451 221 $ | 119 539 179 $ |
| Yn | 57 486 450 $ | 57 897 632 $ | 115 384 082 $ |
| T.N.-O. | 333 506 250 $ | 339 302 662 $ | 672 808 912 $ |
| Nt | 823 235 000 $ | 922 762 993 $ | 1 745 997 993 $ |

Dans le tableau ci-dessus, la première colonne indique la province ou le territoire. La deuxième colonne contient des estimations du revenu d’emploi supplémentaire potentiellement touché par les travailleurs autochtones ayant déjà un emploi qui sont tirées du tableau 1. La troisième colonne contient des estimations du revenu d’emploi supplémentaire potentiellement touché par les travailleurs autochtones nouvellement employés qui sont tirées du tableau 2. La quatrième colonne, qui est la somme des colonnes 2 et 3, contient l’estimation combinée du revenu d’emploi supplémentaire. En nous appuyant sur cette méthodologie, nous avons calculé que ces travailleurs autochtones gagneraient 14 677 217 809 $ en revenu d’emploi supplémentaire. Les estimations du tableau sont présentées en dollars de 2021.

## Estimation de l’incidence sur le PIB d’un revenu du travail supplémentaire

Dans l’étape suivante de la méthodologie, un ratio de multiplicateurs économiques est appliqué aux chiffres liés au revenu d’emploi supplémentaire de l’étape précédente pour estimer l’incidence potentielle sur l’économie du Canada, mesurée en fonction d’une variation potentielle du produit intérieur brut.[[41]](#footnote-41)

Un multiplicateur économique est une mesure quantitative établie à partir des tableaux d’entrées-sorties de Statistique Canada. Les tableaux d’entrées-sorties représentent un cadre complet de l’économie et sont utilisés pour suivre l’activité économique générée par des changements dans la consommation ou la production. Les multiplicateurs sont utilisés pour mesurer ou quantifier la manière dont un choc économique en particulier devrait affecter les niveaux des variables clés de l’industrie. La façon dont un choc (changement dans les sorties) se transmet dans l’économie est différente dans chaque partie du pays. C’est pourquoi, dans le cadre de la présente méthodologie, on utilise des données à l’échelle provinciale et territoriale. En vertu de cette méthodologie, on utilise les dernières données disponibles sur les multiplicateurs, à savoir celles de 2019.[[42]](#footnote-42)

Pour une variation donnée de la production économique, il y aura également des variations proportionnelles d’autres variables économiques connexes, comme le revenu du travail et le produit intérieur brut. Notre méthodologie consiste à utiliser un ratio de ces multiplicateurs économiques pour estimer la variation du PIB associée à la variation précédemment estimée du revenu d’emploi.[[43]](#footnote-43)

Un exemple est décrit ci-dessous, toujours à partir des données de l’Ontario.

Selon les données de Statistique Canada,[[44]](#footnote-44) le multiplicateur simple du PIB[[45]](#footnote-45) (aux prix de base)[[46]](#footnote-46) en Ontario en 2019 était de 0,800, et le multiplicateur simple du revenu du travail était de 0,474.[[47]](#footnote-47) Dans ce cas, pour toute variation de la production, la variation attendue du PIB est 1,69 fois plus élevée que la variation attendue du revenu du travail. Dans le cadre de la méthodologie, on part du principe que le revenu d’emploi (précédemment estimé) est équivalent au revenu du travail. Par conséquent, pour une variation donnée du revenu du travail en Ontario, la variation attendue du PIB est 1,69 fois plus élevée. On a précédemment estimé à 2 016 900 750 $ le revenu d’emploi supplémentaire associé à la réduction des écarts économiques entre les populations autochtones et non autochtones.[[48]](#footnote-48) Par conséquent, la variation du PIB, associée à la réduction des écarts en matière de résultats économiques entre les populations autochtones et non autochtones, est estimée à 3 488 465 858 $ en Ontario en 2021.

Ce processus a été répété, et le tableau 4 contient un résumé des estimations pour l’ensemble des provinces et territoires.

Tableau 4 : Estimations de l’incidence sur le PIB associée à un revenu d’emploi supplémentaire

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Estimation de l’augmentation du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones (en $ de 2021)** | **Ratio des multiplicateurs économiques (PIB/revenu du travail)** | **Estimation de l’incidence potentielle sur le PIB (en $ de 2021)** |
| C.­B. | 1 938 782 986 $ | 1,77 | 3 437 841 996 $ |
| Alb. | 2 522 935 847 $ | 1,95 | 4 921 142 281 $ |
| Sask. | 1 892 033 419 $ | 2,17 | 4 112 082 682 $ |
| Man. | 1 951 079 785 $ | 1,76 | 3 433 577 261 $ |
| Ont. | 2 066 916 021 $ | 1,69 | 3 488 465 858 $ |
| Qc | 1 212 079 778 $ | 1,66 | 2 016 900 750 $ |
| N.-B. | 210 341 932 $ | 1,71 | 359 475 818 $ |
| N.-É. | 219 422 265 $ | 1,67 | 367 143 554 $ |
| Î.-P.-É. | 9 895 611 $ | 1,72 | 17 062 075 $ |
| T.-N.-L. | 119 539 179 $ | 2,14 | 255 707 168 $ |
| Yn | 115 384 082 $ | 1,56 | 179 643 518 $ |
| T.N.-O. | 672 808 912 $ | 1,70 | 1 143 775 151 $ |
| Nt | 1 745 997 993 $ | 1,70 | 2 959 634 125 $ |

Dans le tableau ci-dessus, la première colonne indique la province ou le territoire. La deuxième colonne contient l’estimation de l’augmentation du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones (décrite précédemment). La troisième colonne indique le ratio des multiplicateurs économiques, avec le multiplicateur simple du PIB (aux prix de base) comme numérateur et le multiplicateur simple du revenu du travail comme dénominateur. La quatrième colonne contient l’estimation de l’incidence potentielle sur le PIB, qui est le produit des colonnes 2 et 3. Les estimations du tableau sont présentées en dollars de 2021. La somme des estimations pour l’ensemble des provinces et territoires s’élève à 26 692 452 236 $.

Comme le montre le tableau 4, combler l’écart de productivité entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone aurait des retombées économiques importantes et permanentes qui profiteraient à l’ensemble du Canada. En faisant des investissements appropriés dans l’éducation et la formation et en offrant un accès égal aux possibilités économiques, il serait possible de combler les écarts en matière de revenu moyen d’emploi et de taux d’emploi. L’augmentation du PIB canadien qui en résulterait est estimée à environ 26,7 milliards de dollars. Le graphique ci-dessous illustre cette augmentation potentielle pour chaque province et territoire.

Figure  : Augmentation potentielle du PIB par province ou territoire



Veuillez consulter l’annexe A pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales différences entre les ensembles de données sur lesquels ces estimations sont basées et les estimations contenues dans le document de 2016 du CNDEA intitulé *Réconciliation*: *Growing Canada’s Economy by $27.7 Billion »* (Réconciliation : faire croître l’économie canadienne de 27,7 milliards de dollars, en anglais seulement).

Il convient de noter que selon une étude réalisée en mars 2022 par le Conference Board du Canada, la pénurie de main-d’œuvre a coûté 25 milliards de dollars à l’économie canadienne en 2020.[[49]](#footnote-49) La contribution économique potentielle à l’économie canadienne résultant de la réduction immédiate des écarts en matière de productivité et de possibilités économiques entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone pourrait compenser le coût économique de la pénurie actuelle de main-d’œuvre, ce qui permettrait de maintenir le niveau de vie des Canadiens et Canadiennes.

# Estimation des retombées financières potentielles

On estime que les retombées nettes potentielles sur l’ensemble des budgets publics associé au revenu d’emploi supplémentaire calculé dans les sections précédentes augmenteront de 6,7 milliards de dollars. La présente section renferme une description de la méthodologie utilisée pour obtenir cette estimation.

L’augmentation du revenu d’emploi, associée à la réduction de l’écart en matière de revenu moyen d’emploi et de l’écart en matière de taux d’emploi, se traduira par une diminution du nombre de personnes vivant en situation de faible revenu. S’en suivra une réduction des coûts pour les gouvernements (les coûts attribuables à la lutte contre la pauvreté) ainsi qu’une augmentation des recettes pour les gouvernements (les recettes fiscales associées au revenu d’emploi supplémentaire).

## Réduction des coûts pour les gouvernements

L’analyse présentée dans cette section est axée sur la pauvreté et les Canadiens et Canadiennes à faible revenu.[[50]](#footnote-50) Il est important de souligner qu’il ne s’agit pas d’un problème propre aux Autochtones. La pauvreté peut toucher tous les Canadiens, et l’approche utilisée dans cette section peut être appliquée à n’importe quel groupe de Canadiens vivant en situation de faible revenu. La diminution du nombre de ménages canadiens à faible revenu se traduit par un avantage fiscal net pour tous les gouvernements, que les membres de ces ménages soient autochtones ou non. Toutefois, notre analyse ici porte précisément sur la réduction du nombre d’Autochtones vivant en situation de faible revenu qui découlerait de la réduction des écarts en matière de revenu moyen d’emploi et de taux d’emploi, comme nous l’avons vu dans la section précédente.

Combler les écarts en matière de productivité et de possibilités économiques entre les populations autochtones et non autochtones permettra de réduire le nombre d’Autochtones vivant en situation de faible revenu. Cette méthodologie part du principe que le pourcentage des Autochtones vivant en situation de faible revenu s’améliorera et atteindra le même taux que celui de la population non autochtone.

Un exemple dans lequel des données pour l’Ontario sont utilisées est présenté ci-dessous.

D’après les données du Recensement de 2021, 17,1 % des Autochtones, mais seulement 9,9 % des non-Autochtones, vivaient dans une situation de faible revenu en Ontario. Si la prévalence d’un faible revenu parmi la population autochtone s’améliorait et atteignait celle de la population non autochtone, il y aurait 28 693 personnes autochtones de moins vivant dans une situation de faible revenu en Ontario.[[51]](#footnote-51) La méthodologie consiste ensuite à appliquer le coût estimé de la pauvreté, par personne à faible revenu, qui a été établi à partir de la première composante de l’approche élaborée par Charles Plante,[[52]](#footnote-52) au nombre estimé d’Autochtones qui ne vivent plus avec un faible revenu en Ontario. Le résultat est une diminution des coûts pour tous les gouvernements estimée à 63 488 689 $, associée à une diminution du nombre d’Autochtones vivant en situation de faible revenu en Ontario.

Ce processus a été suivi pour chaque province et territoire, et les estimations figurent dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Estimation de la réduction des dépenses de tous les gouvernements associée à la diminution du nombre de personnes à faible revenu

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de prévalence d’un faible revenu** | **Estimation du nombre d’Autochtones en moins vivant en situation de faible revenu** | **Estimation des économies pour tous les gouvernements** |
| C.­B. | 5,0 % | 14 384 | 31 826 914 $ |
| Alb. | 8,5 % | 24 042 | 53 198 168 $ |
| Sask. | 16,1 % | 30 289 | 67 021 198 $ |
| Man. | 14,7 % | 34 916 | 77 257 631 $ |
| Ont. | 7,1 % | 28 693 | 63 488 689 $ |
| Qc | 3,9 % | 7 985 | 17 667 656 $ |
| N.-B. | 5,3 % | 1 751 | 3 875 532 $ |
| N.-É. | 5,4 % | 2 808 | 6 214 109 $ |
| Î.-P.-É. | 4,2 % | 142 | 314 439 $ |
| T.-N.-L.[[53]](#footnote-53) | -0,4 % | -178 | -393 076 $ |
| Yn | 5,4 % | 479 | 1 059 879 $ |
| T.N.-O. | 8,7 % | 1 749 | 3 869 499 $ |
| Nt | 13,4 % | 4 191 | 9 272 868 $ |

Dans le tableau ci-dessus, la première colonne indique la province ou le territoire. La deuxième colonne indique l’écart dans le taux de personnes vivant en situation de faible revenu entre la population autochtone et la population non autochtone. Il convient de noter que les écarts dans la prévalence d’un faible revenu en Saskatchewan et au Manitoba sont particulièrement importants. La troisième colonne contient des estimations du nombre d’Autochtones qui ne vivraient plus dans une situation de faible revenu si l’écart présenté dans la deuxième colonne était comblé. La quatrième colonne renferme des estimations de la diminution de l’ensemble des dépenses publiques attribuables à la pauvreté associée à la réduction estimée du nombre de personnes vivant en situation de faible revenu figurant dans la troisième colonne. Les valeurs sont présentées en dollars de 2021.

## Des revenus plus élevés pour les gouvernements

Cette méthodologie part du principe que l’exonération fiscale prévue à l’article 87 de la *Loi sur les Indiens* est maintenue sous sa forme actuelle et que les diverses composantes de la population autochtone ne génèrent pas les mêmes recettes publiques par dollar de revenu d’emploi supplémentaire. Dans le cadre de cette méthodologie, on présume que les revenus d’emploi supplémentaires touchés par les travailleurs des Premières Nations résidant dans une réserve ne génèrent pas de rentrées d’impôt sur le revenu supplémentaires, mais qu’ils génèrent des augmentations d’autres recettes publiques. Le revenu d’emploi supplémentaire touché par d’autres travailleurs autochtones[[54]](#footnote-54) est supposé générer des rentrées d’impôt sur le revenu supplémentaires et d’autres recettes fiscales.

Dans le cadre de la méthodologie, nous suivons une approche province par province. Un exemple dans lequel des données pour l’Ontario sont utilisées est présenté ci-dessous.

Comme le montre la première partie de ce rapport, combler les écarts en matière de productivité et de possibilités économiques pourrait potentiellement se traduire par une augmentation de 2 066 916 021 $ du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones. Une partie de cette somme serait touchée par des travailleurs des Premières Nations résidant dans une réserve. Et une partie serait touchée par d’autres travailleurs autochtones, indépendamment de leur lieu de résidence. D’après les données du Recensement de 2021, 315 770 Autochtones vivaient en Ontario, dont 35 155 membres des Premières Nations vivaient dans des réserves de la province (11,1 %). Par conséquent, dans le cadre de la méthodologie, on présume que 11,1 % du revenu d’emploi supplémentaire estimé, soit 230 111 894 $, est touché par des travailleurs des Premières Nations résidant dans une réserve, et que 88,9 % du revenu d’emploi restant, soit 1 836 804 127 $, est touché par d’autres travailleurs autochtones.

L’Institut Fraser tient à jour son Indice d’imposition des consommateurs canadiens, qui permet de suivre l’évolution de la facture fiscale totale d’une famille canadienne moyenne de 1961 à l’année en cours. Pour établir son indice chaque année, l’Institut Fraser additionne les différentes taxes que la famille moyenne paie aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales, y compris les impôts sur le revenu, les cotisations sociales, les taxes sur la santé, les taxes de vente, l’impôt foncier, les taxes sur les carburants, les taxes sur le carbone, droits d’immatriculation, les droits à l’importation, les taxes sur l’alcool, les taxes sur le tabac, les droits sur les divertissements, les taxes sur les ressources naturelles et d’autres taxes. En fin de compte, les Canadiens moyens paient également les impôts et taxes perçus auprès des entreprises. Bien que les entreprises paient directement ces impôts et taxes, le coût de la fiscalité des entreprises est en fin de compte transféré aux Canadiens ordinaires. Ils sont inclus dans l’Indice d’imposition des consommateurs canadiens de l’Institut Fraser. Selon les chiffres les plus récents de cet indice,[[55]](#footnote-55) on peut s’attendre à ce qu’un dollar supplémentaire de revenu d’emploi génère 45,3 ¢ en impôts, y compris l’impôt sur le revenu, ou 31,1 ¢ en impôts, à l’exclusion de l’impôt sur le revenu.

Par conséquent, on peut s’attendre à ce que le revenu d’emploi supplémentaire potentiellement touché par les travailleurs des Premières Nations résidant dans une réserve en Ontario génère 71 613 353 $ en recettes publiques. De plus, le revenu d’emploi supplémentaire potentiellement touché par d’autres travailleurs autochtones en Ontario pourrait générer 832 072 269 $ en recettes publiques.

Ce processus a été répété et le tableau 6 ci-dessous contient un résumé des estimations pour l’ensemble des provinces et territoires.

Tableau 6 : Estimation des nouvelles recettes publiques associées au revenu d’emploi supplémentaire

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Estimation du revenu d’emploi supplémentaire touché par les travailleurs autochtones (en $ de 2021)** | **Nouvelles recettes publiques associées au revenu d’emploi supplémentaire touché par les travailleurs des Premières Nations résidant dans une réserve (en $ de 2021)** | **Nouvelles recettes publiques associées au revenu d’emploi supplémentaire touché par les autres travailleurs autochtones (en $ de 2021)** |
| C.­B. | 1 938 782 986 $ | 108 540 102 $ | 720 277 277 $ |
| Alb. | 2 522 935 847 $ | 109 016 872 $ | 984 204 536 $ |
| Sask. | 1 892 033 419 $ | 161 840 794 $ | 621 515 019 $ |
| Man. | 1 951 079 785 $ | 143 290 522 $ | 675 264 875 $ |
| Ont. | 2 066 916 021 $ | 71 613 353 $ | 832 072 269 $ |
| Qc | 1 212 079 778 $ | 58 383 959 $ | 464 088 211 $ |
| N.-B. | 210 341 932 $ | 14 430 718 $ | 74 279 483 $ |
| N.-É. | 219 422 265 $ | 11 164 451 $ | 83 147 265 $ |
| Î.-P.-É. | 9 895 611 $ | 435 683 $ | 3 848 530 $ |
| T.-N.-L. | 119 539 179 $ | 1 702 852 $ | 51 672 569 $ |
| Yn | 115 384 082 $ | 0 $ | 52 268 989 $ |
| T.N.-O. | 672 808 912 $ | 2 564 470 $ | 301 049 584 $ |
| Nt | 1 745 997 993 $ | 0 $ | 790 937 091 $ |

Dans le tableau ci-dessus, la première colonne indique la province ou le territoire. La deuxième colonne contient l’estimation de l’augmentation du revenu d’emploi touché par les travailleurs autochtones (décrite précédemment). Il s’agit de la somme du revenu d’emploi supplémentaire que devraient toucher les travailleurs autochtones ayant déjà un emploi et du nouveau revenu d’emploi que devraient toucher les Autochtones nouvellement employés. La troisième colonne montre l’estimation des recettes publiques supplémentaires associées à cette partie de l’augmentation du revenu d’emploi réputée être touchée par les travailleurs des Premières Nations résidant dans une réserve. La quatrième colonne fournit l’estimation des recettes publiques supplémentaires associées à cette partie de l’augmentation du revenu d’emploi réputée être touchée par les autres travailleurs autochtones, indépendamment de leur lieu de résidence. Les estimations du tableau sont présentées en dollars de 2021. La somme des estimations pour l’ensemble des provinces et des territoires, y compris les recettes publiques associées au revenu d’emploi supplémentaire touché par les travailleurs des Premières Nations résidant dans une réserve et celles associées au revenu d’emploi supplémentaire touché par les autres travailleurs autochtones, s’élève à 6 337 609 475 $.

## Incidence budgétaire nette

On a estimé que l’incidence nette sur l’ensemble des budgets publics découlant de la baisse des coûts fiscaux (associée à la diminution du nombre de personnes à faible revenu) et de l’augmentation des recettes (associée à l’ensemble des impôts et taxes générés par le revenu d’emploi supplémentaire touché) s’élève à 6 672 282 981 $.

Combler les écarts en matière de revenu moyen d’emploi et de taux d’emploi contribuerait à combler l’écart lié au taux de pauvreté entre les populations autochtones et non autochtones. On estime ainsi à 151 252 le nombre d’Autochtones en moins vivant en situation de faible revenu. Par conséquent, on estime que tous les budgets publics augmenteraient de 6,7 milliards de dollars.

Les estimations par province et territoire sont résumées dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Estimation de l’incidence budgétaire nette sur l’ensemble des budgets publics

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Diminution estimée du nombre de personnes vivant en situation de faible revenu** | **Estimation des nouvelles recettes publiques associées au revenu d’emploi supplémentaire (en $ de 2021)** | **Estimation de l’incidence budgétaire nette sur l’ensemble des budgets publics (en $ de 2021)** |
| C.­B. | 14 384 | 828 817 380 $ | 860 644 294 $ |
| Alb. | 24 042 | 1 093 221 408 $ | 1 146 419 575 $ |
| Sask. | 30 289 | 783 355 813 $ | 850 377 012 $ |
| Man. | 34 916 | 818 555 397 $ | 895 813 028 $ |
| Ont. | 28 693 | 903 685 622 $ | 967 174 311 $ |
| Qc | 7 985 | 522 472 170 $ | 540 139 825 $ |
| N.-B. | 1 751 | 88 710 201 $ | 92 585 733 $ |
| N.-É. | 2 808 | 94 311 717 $ | 100 525 826 $ |
| Î.-P.-É. | 142 | 4 284 213 $ | 4 598 652 $ |
| T.-N.-L. | -178 | 53 375 422 $ | 52 982 345 $ |
| Yn | 479 | 52 268 989 $ | 53 328 868 $ |
| T.N.-O. | 1 749 | 303 614 054 $ | 307 483 553 $ |
| Nt | 4 191 | 790 937 091 $ | 800 209 959 $ |

Dans le tableau ci-dessus, la première colonne indique la province ou le territoire. La deuxième colonne contient des estimations du nombre de personnes ne vivant plus dans une situation de faible revenu, grâce au revenu d’emploi supplémentaire provenant de la réduction des écarts en matière de revenu moyen d’emploi et de taux d’emploi. La troisième colonne contient des estimations de l’augmentation des recettes publiques associées au revenu d’emploi supplémentaire touché par les travailleurs autochtones. La quatrième colonne renferme des estimations de l’incidence budgétaire nette sur l’ensemble des budgets publics, y compris la réduction des coûts associés à la pauvreté et les recettes fiscales supplémentaires associées à l’augmentation du revenu d’emploi.

Le graphique ci-dessous présente ces estimations de l’incidence budgétaire nette par province et territoire.

Figure  : Incidence nette potentielle sur l’ensemble des budgets publics



Veuillez consulter l’annexe A pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales différences entre la méthodologie utilisée pour établir ces estimations et les estimations de l’incidence fiscale contenues dans le document de 2016 du CNDEA intitulé *Réconciliation*: *Growing Canada’s Economy by $27.7 Billion* » (Réconciliation : faire croître l’économie canadienne de 27,7 milliards de dollars, en anglais seulement).

# Annexe A : Estimation précédente et estimation actuelle

En novembre 2016, le CNDEA a publié sur son site Web une infographie intitulée *Réconciliation*: *Growing Canada’s Economy by $27.7 Billion* » (Réconciliation : faire croître l’économie canadienne de 27,7 milliards de dollars, en anglais seulement). Les estimations contenues dans l’infographie sont étayées par un document méthodologique également publié sur le site Web du CNDEA. Avant d’établir des comparaisons entre les estimations actuelles des retombées économiques potentielles et les estimations contenues dans les travaux de 2016, les lecteurs doivent être conscients des principales différences entre les ensembles de données sur lesquels reposent les estimations. De même, avant d’établir des comparaisons entre les estimations actuelles de l’incidence fiscale et celles contenues dans les travaux de 2016, les lecteurs doivent comprendre les principales différences relatives à la méthodologie utilisée pour faire ces estimations.

**Modification des méthodes d’enquête utilisées pour estimer les retombées économiques**

Les estimations des retombées économiques dans les travaux de 2016 étaient basées sur les données de 2011. Les estimations des retombées économiques dans le présent document ont été établies à l’aide de méthodes semblables, mais pas identiques, et s’appuient sur des données de 2021. Toutefois, il est très important de souligner que Statistique Canada a utilisé des méthodes d’enquête différentes pour produire les ensembles de données de 2011 et 2021. Les travaux de 2016 s’appuient sur les données de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011. L’ensemble des données provenait d’une enquête à participation volontaire dont le taux de réponse était inférieur à 70 %. Les travaux actuels s’appuient sur les données du Recensement de 2021. Cet ensemble de données est issu d’une enquête à participation obligatoire dont le taux de réponse global était de 98 %. Les estimations basées sur les deux ensembles de données différents ne sont pas nécessairement directement comparables, car elles proviennent de sondages dont les taux de réponse sont très différents.

Le Recensement de 2016 reposait également sur une enquête à participation obligatoire, comme le Recensement de 2021, et à l’époque, Statistique Canada avait publié un document mettant en garde contre la comparaison des ensembles de données de 2011 et 2016. Ces mises en garde s’appliquent également aux comparaisons entre les ensembles de données de 2011 et 2021.

Dans son « Guide du Recensement de la population, 2016 », Statistique Canada examine la comparabilité des estimations tirées du questionnaire détaillé du Recensement de 2016 avec les estimations de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Dans le cadre de cet examen, Statistique Canada fait état d’au moins trois facteurs à prendre en compte lorsqu’on compare les ensembles de données de 2011 et de 2016, à savoir[[56]](#footnote-56) :

1. les estimations de l’ENM de 2011 peuvent comporter davantage d’erreurs dues à la non-réponse que les estimations tirées du Recensement de 2016, en particulier pour les domaines d’intérêt moins importants;
2. les estimations de l’ENM de 2011 peuvent contenir des inexactitudes en raison d’un taux de réponse plus faible (en particulier dans les petites communautés) que celui du Recensement de 2016, et les comparaisons pour une région géographique donnée doivent tenir compte des différences entre les taux de réponse observés;
3. le taux d’imputation était plus élevé pour l’ENM de 2011 que pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2016, et les comparaisons entre les estimations de l’ENM de 2011 et celles du Recensement de 2016 doivent tenir compte des différences qui existent dans les taux d’imputation.

Il faut également tenir compte de ces mises en garde lorsqu’on examine des estimations des incidences potentielles sur le PIB basées sur les données de l’ENM de 2011 et sur les données du Recensement de 2021.

**Modification la méthode relative au coût de la pauvreté à l’appui des estimations de l’incidence financière**

Le rapport de 2016 du CNDEA et l’étude actuelle comprennent tous deux des estimations de l’incidence financière nette, dans lesquelles la réduction des dépenses publiques, associée à la diminution du nombre de personnes à faible revenu, est estimée. Les travaux de 2016 s’appuyaient sur les estimations de Nathan Laurie, tandis que les travaux actuels s’appuient sur les estimations de Charles Plante.

En 2008, en collaboration avec l’Ontario Association of Food Banks, (maintenant appelée Feed Ontario), Nathan Laurie a estimé le coût de la pauvreté en Ontario pour tous les gouvernements. Depuis lors, une étude semblable sur le coût de la pauvreté a été commandée dans presque chaque province et territoire, y compris une étude réalisée en 2010 par Othmar F. Arnold sur le coût de la pauvreté au Yukon, qui n’a jamais été publiée; une étude réalisée en 2011 par Iglika Ivanova, « The Cost of Poverty in BC » (Le coût de la pauvreté en C.-B.); une étude réalisée en 2012 par Alexa Briggs et Celia R. Lee, « Poverty Costs - An Economic Case for a Preventative Poverty Reduction Strategy in Alberta » (Les coûts de la pauvreté - Un argumentaire économique en faveur d’une stratégie préventive de réduction de la pauvreté en Alberta); une étude réalisée en 2012 par Athanase Barayandema et Guy Fréchet, « Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie »; une étude réalisée en 2014 par Charles Plante et Keisha Sharp, « Poverty Costs Saskatchewan: A New Approach to Prosperity for All » (Le coût de la pauvreté en Saskatchewan : Une nouvelle approche de la prospérité pour tous); une étude réalisée en 2019 par Celia R. Lee et Alexa Briggs, « The Cost of Poverty in Ontario – 10 Years Later » (Le coût de la pauvreté en Ontario - 10 ans plus tard) et une étude réalisée en 2021 par Christine Saulnier et Charles Plante, « Le coût de la pauvreté dans les provinces de l’Atlantique », dans laquelle figurent des estimations pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l’Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

À mesure de l’avancement des travaux, chacune de ces études a permis d’apporter ou de recommander des améliorations à la méthodologie initiale de Laurie. En 2020, Charles Plante a rédigé un document intitulé *How to Calculate the Costs of Poverty in Canada:* *Comment on the Nathan Laurie Approach and Recommended Improvements* (Comment calculer les coûts de la pauvreté au Canada : Commentaire sur l’approche de Nathan Laurie et améliorations recommandées). Dans ce document, Plante suit une méthodologie améliorée et estime le coût de la pauvreté au Canada en 2020. La première composante de la méthodologie de Charles Plante permet d’estimer les coûts directs pour les gouvernements associés au traitement des dommages causés par la pauvreté. Plus précisément, sa méthodologie consiste à examiner les coûts supplémentaires pour le système de soins de santé et les coûts supplémentaires pour le système de justice pénale attribuables à la pauvreté. Elle s’appuie sur un grand nombre de données probantes selon lesquelles la pauvreté représente un fardeau disproportionné pour la santé des pauvres et le système de santé et selon lesquelles les pauvres sont plus susceptibles d’être victimes de la criminalité et d’avoir affaire au système de justice pénale. Ce n’est que le premier volet de l’approche de Charles Plante.

La méthodologie utilisée dans l’étude actuelle du CNDEA s’appuie sur les estimations pour le Canada tirées de cette partie de l’approche de Charles Plante. Il s’agit d’une dérogation à la méthodologie utilisée dans le rapport de 2016 du CNDEA, à la suite des améliorations apportées aux approches dans ces études sur le coût de la pauvreté, et en intégrant les estimations nationales disponibles les plus récentes. En raison de ce changement de méthodologie, les comparaisons entre les estimations de l’incidence financière dans les travaux actuels et ceux de 2016 ne sont pas appropriées.

# Annexe B : Questions relatives à la qualité des données du Recensement de 2021

Dans cette brève annexe, on aborde les limites et les mises en garde potentielles associées à l’utilisation des données de l’année 2021, y compris les données de Statistique Canada, l’Enquête sur la population active et les ramifications de la pandémie de COVID-19. On aborde les différents défis posés par les circonstances exceptionnelles de 2021 et on souligne leurs répercussions sur l’exactitude, la représentativité et l’interprétation des données.

L’année 2021 a été marquée par des défis mondiaux sans précédent, principalement dus à la pandémie de COVID-19. Ces défis ont considérablement influé sur la collecte et la qualité des données, ainsi que sur la représentation de la dynamique sociale, nécessitant ainsi de souligner les mises en garde potentielles suivantes dans le cadre de l’utilisation des données de 2021.

1. **Limites de la collecte de données**
2. Perturbations dans la collecte des données – La pandémie a entraîné des perturbations dans les méthodes traditionnelles de collecte des données, telles que les sondages en face-à-face ou les entrevues en personne. Ce passage à des méthodes à distance et en ligne pourrait introduire des biais de sélection et limiter l’inclusion de certains groupes démographiques. Pour l’Enquête sur la population active, les données des deuxième et troisième trimestres de 2020 ne sont pas accessibles en raison de l’interruption temporaire de certaines activités de Statistique Canada pendant la pandémie de COVID-19.
3. Variabilité du taux de réponse – Il est possible que les perturbations liées à la COVID-19 aient affecté les taux de réponse, ce qui a conduit à des ensembles de données incohérents et non représentatifs. Certains groupes peuvent être surreprésentés en raison d’une participation accrue aux sondages en ligne, tandis que d’autres groupes, dont l’accès à Internet ou l’habileté numérique sont limités, peuvent être sous-représentés.
4. **Qualité et fiabilité des données**
5. Variabilité temporelle : L’évolution rapide de la pandémie tout au long de l’année 2021 peut avoir entraîné des fluctuations dans les réactions et les comportements au fil du temps, ce qui rend difficile l’obtention d’un instantané précis des tendances sociétales.
6. Biais de non-réponse : Les personnes et les ménages gravement touchés par la pandémie pourraient être moins enclins à participer aux enquêtes, ce qui pourrait entraîner une sous-estimation des effets réels de la pandémie.
7. **Représentativité et généralisabilité**
8. Disparités socioéconomiques – Les répercussions économiques de la pandémie n’ont pas été uniformément réparties dans la société. Les données recueillies au cours de l’année 2021 pourraient ne pas représenter de manière adéquate les diverses répercussions socioéconomiques, ce qui pourrait fausser les analyses et les recommandations politiques pour les régions géographiques plus petites.
9. **Attention particulière aux données de Statistique Canada**
10. Suppression des données : Statistique Canada supprime les données inférieures à un certain seuil. Pour le Canada, le Québec, l’Ontario, l’Alberta et la Colombie-Britannique, la suppression est appliquée à toutes les données inférieures à 1 500. Le seuil pour Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan est de 500, tandis qu’à l’Île-du-Prince-Édouard, les estimations inférieures à 200 sont supprimées. Les estimations sont basées sur des échantillons de plus en plus petits à mesure que le tableau devient plus détaillé, ce qui peut entraîner une baisse de la qualité des données.
11. Contraintes en matière de ressources : La pandémie a mis à rude épreuve les ressources et les capacités d’organismes de statistique comme Statistique Canada, ce qui a eu des répercussions sur la rapidité, l’exhaustivité et l’exactitude de la collecte et de la communication des données.
12. Ajustements méthodologiques : Il se peut que Statistique Canada ait dû adapter ses méthodes pour respecter les directives de santé et de sécurité, ce qui pourrait entraîner des différences méthodologiques dans la collecte et l’analyse des données par rapport aux années précédentes.

Il est essentiel de tenir compte des mises en garde associées à l’utilisation des données de 2021, en particulier pour Statistique Canada dans le contexte de la pandémie de COVID-19, afin d’interpréter les données avec précision et de prendre des décisions en connaissance de cause. Les chercheurs et les décideurs politiques doivent tenir compte de ces mises en garde lorsqu’ils utilisent et extrapolent des conclusions à partir de données recueillies au cours de cette période exceptionnelle.

# Annexe C : Évolution des écarts entre 2016 et 2021

Dans la section « Contexte » du présent rapport, on examine un certain nombre d’indicateurs économiques et d’indicateurs de la productivité de la main-d’œuvre et on compare les écarts entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone à l’échelle nationale. La présente annexe contient une analyse légèrement plus approfondie de quelques-uns de ces indicateurs à l’échelle provinciale et territoriale. L’objectif de cette analyse complémentaire est de comprendre si ces écarts se sont réduits ou creusés entre 2016 et 2021.[[57]](#footnote-57) Cela donne une idée de l’efficacité des efforts et des investissements réalisés au cours de cette période.

**Écart en matière de taux d’emploi –** Dans la section « Contexte », on indique qu’à l’échelle nationale, l’écart en matière de taux d’emploi s’est amélioré, passant de 5,5 points de pourcentage (55,9 % par rapport à 61,4 %) en 2016 à 3,7 points de pourcentage (56,8 % contre 60,5 %) en 2021. Le tableau ci-dessous présente les écarts en matière de taux d’emploi par province et territoire.

Tableau 8 : Évolution de l’écart en matière de taux d’emploi entre 2016 et 2021

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de taux d’emploi en 2016 (points de pourcentage)** | **Écart en matière de taux d’emploi en 2021 (points de pourcentage)** | **Évolution** |
| C.­B. | 6,7 | 3,6 | Amélioration |
| Alb. | 11,6 | 9,9 | Amélioration |
| Sask. | 19,9 | 18,7 | Amélioration |
| Man. | 15,3 | 13,9 | Amélioration |
| Ont. | 6,1 | 4,3 | Amélioration |
| Qc | 7,8 | 5,4 | Amélioration |
| N.-B. | 6,6 | 5,0 | Amélioration |
| N.-É. | 1,7 | 2,1 | Aggravation |
| Î.-P.-É. | 4,5 | 1,2 | Amélioration |
| T.-N.-L. | 1,8 | 0,0 | Amélioration |
| Yn | 18,1 | 14,2 | Amélioration |
| T.N.-O. | 29,0 | 27,4 | Amélioration |
| Nt | 43,8 | 43,8 | Stable |

Entre 2016 et 2021, l’écart en matière de taux d’emploi entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone s’est amélioré dans toutes les provinces, à la seule exception de la Nouvelle-Écosse, et il est demeuré stable au Nunavut. L’écart en matière de taux d’emploi s’est amélioré entre 2016 et 2021 en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, mais il demeure plus important que dans les autres provinces. La situation est semblable dans les territoires.

**Écart en matière de taux de chômage** – À l’échelle nationale, l’écart en matière de taux de chômage s’est amélioré, passant de 5,8 points de pourcentage (12,7 % par rapport à 6,9 %) en 2016 à 3,9 points de pourcentage (11,3 % par rapport à 7,4 %) en 2021. Le tableau ci-dessous présente les écarts en matière de taux de chômage par province et territoire.

Tableau 9 : Évolution de l’écart en matière de taux de chômage entre 2016 et 2021

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de taux de chômage en 2016 (points de pourcentage)** | **Écart en matière de taux de chômage en 2021 (points de pourcentage)** | **Évolution** |
| C.­B. | 7,7 | 4,2 | Amélioration |
| Alb. | 7,8 | 7,4 | Amélioration |
| Sask. | 13,0 | 11,7 | Amélioration |
| Man. | 9,3 | 7,9 | Amélioration |
| Ont. | 5,4 | 2,8 | Amélioration |
| Qc | 6,3 | 2,5 | Amélioration |
| N.-B. | 9,2 | 6,4 | Amélioration |
| N.-É. | 4,8 | 3,4 | Amélioration |
| Î.-P.-É. | 9,6 | 3,6 | Amélioration |
| T.-N.-L. | 6,3 | 4,9 | Amélioration |
| Yn | 16,3 | 8,9 | Amélioration |
| T.N.-O. | 14,5 | 10,9 | Amélioration |
| Nt | 24,5 | 18,9 | Amélioration |

Entre 2016 et 2021, l’écart en matière de taux de chômage entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone s’est amélioré dans chaque province et territoire. Bien qu’il évolue dans la bonne direction dans tous les cas, l’écart en matière de taux de chômage est encore relativement important en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans les provinces, et encore plus important dans les territoires.

**Écart en matière de revenu moyen d’emploi** – À l’échelle nationale, l’écart en matière de revenu moyen d’emploi s’est amélioré au cours de la période visée. En 2016, le revenu moyen d’emploi des travailleurs autochtones était inférieur de 20,9 % à celui des travailleurs non autochtones. En 2021, ce chiffre avait baissé à 16,6 %, soit une amélioration de 4,3 points de pourcentage. Le tableau ci-dessous présente les écarts en matière de revenu moyen d’emploi par province et territoire.

Tableau 10 : Évolution de l’écart en matière de revenu moyen d’emploi entre 2016 et 2021

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de revenu moyen d’emploi en 2016** | **Écart en matière de revenu moyen d’emploi en 2021** | **Évolution** |
| C.­B. | 22,7 % | 20,0 % | Amélioration |
| Alb. | 24,4 % | 17,9 % | Amélioration |
| Sask. | 26,0 % | 20,4 % | Amélioration |
| Man. | 23,2 % | 18,9 % | Amélioration |
| Ont. | 22,9 % | 12,3 % | Amélioration |
| Qc | 18,9 % | 15,8 % | Amélioration |
| N.-B. | 23,6 % | 21,0 % | Amélioration |
| N.-É. | 16,6 % | 15,2 % | Amélioration |
| Î.-P.-É. | 11,8 % | 11,4 % | Amélioration |
| T.-N.-L. | 13,5 % | 10,1 % | Amélioration |
| Yn | 26,9 % | 18,5 % | Amélioration |
| T.N.-O. | 39,9 % | 36,9 % | Amélioration |
| Nt | 59,8 % | 57,6 % | Amélioration |

Entre 2016 et 2021, l’écart en matière de revenu moyen d’emploi entre la main-d’œuvre autochtone et la main-d’œuvre non autochtone s’est amélioré dans chaque province et territoire. Toutefois, le revenu moyen d’emploi des travailleurs autochtones reste inférieur d’au moins 18 % à celui des travailleurs non autochtones en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et dans les territoires.

**Écart en matière de taux d’activité** – Bien que les écarts en matière de taux d’emploi se soient améliorés dans la plupart des provinces et territoires, et que les écarts en matière de taux de chômage et de revenu moyen d’emploi se soient améliorés dans toutes les provinces et les territoires, il n’y a pas eu d’amélioration importante de l’écart lié au taux d’activité à l’échelle nationale. Le tableau ci-dessous présente les écarts liés aux taux d’activité par province et territoire.

Tableau 11 : Évolution de l’écart en matière de taux d’activité entre 2016 et 2021

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de taux d’activité en 2016 (points de pourcentage)** | **Écart en matière de taux d’activité en 2021 (points de pourcentage)** | **Évolution** |
| C.­B. | 0,2 | 1,1 | Aggravation |
| Alb. | 7,1 | 6,0 | Amélioration |
| Sask. | 13,2 | 13,4 | Aggravation |
| Man. | 10,5 | 10,2 | Amélioration |
| Ont. | 3,0 | 3,0 | Stable |
| Qc | 4,3 | 4,2 | Amélioration |
| N.-B. | 1,2 | 1,4 | Aggravation |
| N.-É. | -1,4 | 0,1 | Aggravation |
| Î.-P.-É. | -2,7 | -1,1 | Aggravation |
| T.-N.-L. | -2,3 | -3,4 | Amélioration |
| Yn | 7,1 | 8,9 | Aggravation |
| T.N.-O. | 20,8 | 22,0 | Aggravation |
| Nt | 29,2 | 35,2 | Aggravation |

Il est impressionnant de constater que trois provinces de l’Atlantique ont enregistré un écart négatif en 2016. Le taux d’activité des travailleurs autochtones en Nouvelle-Écosse, à l’Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador a dépassé celui de la population non autochtone. En 2021, ces deux dernières provinces présentaient encore des écarts négatifs, tandis que l’écart était très faible, soit seulement de 0,1 point de pourcentage en Nouvelle-Écosse. Les écarts en matière de taux d’activité en Saskatchewan et au Manitoba demeurent assez élevés par rapport aux autres provinces, l’écart s’étant creusé de 0,2 point de pourcentage en Saskatchewan et de 0,3 point de pourcentage au Manitoba entre 2016 et 2021.

**Écart en matière de taux d’achèvement des études postsecondaires** – Les données montrent que les revenus moyens d’emploi sont plus élevés pour les travailleurs autochtones qui ont suivi une formation postsecondaire que pour ceux qui n’en ont pas suivi. Les données montrent également que les écarts en matière de revenu moyen d’emploi entre les travailleurs autochtones et non autochtones ayant suivi une formation postsecondaire sont plus faibles que pour ceux qui n’ont pas suivi de formation. Malgré cela, l’écart en matière de taux d’achèvement des études postsecondaires se creuse dans toutes les provinces sauf deux.

Tableau 12 : Évolution de l’écart en matière de taux d’achèvement des études postsecondaires entre 2016 et 2021

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Écart en matière de taux d’achèvement des études postsecondaires en 2016 (points de pourcentage)** | **Écart en matière de taux d’achèvement des études postsecondaires en 2021 (points de pourcentage)** | **Évolution** |
| C.­B. | 16,1 | 18,2 | Aggravation |
| Alb. | 18,1 | 18,4 | Aggravation |
| Sask. | 18,5 | 19,7 | Aggravation |
| Man. | 19,7 | 21,4 | Aggravation |
| Ont. | 12,0 | 13,5 | Aggravation |
| Qc | 11,3 | 12,6 | Aggravation |
| N.-B. | 6,1 | 7,6 | Aggravation |
| N.-É. | 4,5 | 7,7 | Aggravation |
| Î.-P.-É. | 12,1 | 10,8 | Amélioration |
| T.-N.-L. | 2,3 | 2,2 | Amélioration |
| Yn | 21,9 | 24,3 | Aggravation |
| T.N.-O. | 33,5 | 33,9 | Aggravation |
| Nt | 53,7 | 55,8 | Aggravation |

Bien qu’ils soient inférieurs dans les provinces de l’Atlantique, les écarts en matière de taux d’achèvement des études postsecondaires sont préoccupants dans l’ensemble des autres provinces et des territoires. Par exemple, le taux d’achèvement des études postsecondaires était de 32,2 % dans la population autochtone, mais de 53,6 %, soit 21,4 points de pourcentage plus élevé, dans la population non autochtone, d’après les données du Recensement de 2021. Il est important de le souligner, car les données du Recensement de 2021 indiquent également que les travailleurs autochtones du Manitoba qui ont obtenu un certificat, un diplôme d’apprenti ou un diplôme d’une école de métiers ont un revenu moyen d’emploi inférieur de seulement 3,3 % à celui des travailleurs non autochtones ayant ce niveau de formation, et que les travailleurs autochtones du Manitoba qui ont obtenu un certificat, un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur ont un revenu moyen d’emploi supérieur de 1,7 % à celui des travailleurs non autochtones ayant ce niveau de formation.

1. L’étude est publiée à l’adresse suivante : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/13-604-m/13-604-m2022001-fra.pdf?st=pRVB9EqJ> [↑](#footnote-ref-1)
2. L’étude indique également que « chaque année, avant la pandémie de COVID-19, le PIB des Autochtones a augmenté, pour passer de 41,7 milliards de dollars en 2012 à 54,1 milliards de dollars en 2019. En 2020, la pandémie a entraîné une baisse de 9,5 % de la valeur du PIB. » [↑](#footnote-ref-2)
3. Le rapport (en anglais seulement) est publié à l’adresse suivante : <https://scoinc.mb.ca/wp-content/uploads/2021/07/Indigenous-Economy-Report-wcag.pdf>. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le rapport (en anglais seulement) est publié à l’adresse suivante : <https://www.apcfnc.ca/economic/research-reports/> ou à <https://www.atlanticaenergy.org/wp-content/uploads/2023/12/Atlantic-Economic-Council-Indigenous-Economic-Impact-Presentation.pdf>. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le rapport est publié à l’adresse suivante : <http://www.naedb-cndea.com/reports/naedb_report_reconciliation_27_7_billion.pdf>. [↑](#footnote-ref-5)
6. Ce document s’appuie sur les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada, dans lequel on utilise la définition d’Autochtone de Statistique Canada (c.-à-d. autodéclaration dans la réponse au recensement). Il est possible qu’une définition différente d’Autochtone soit utilisée dans d’autres documents du CNDEA. D’après ce que nous comprenons, le Rapport d’étape sur l’évolution de l’économie des Autochtones du CNDEA utilise la définition d’Autochtone de Services aux Autochtones Canada. [↑](#footnote-ref-6)
7. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section Comparabilité des estimations du questionnaire détaillé du Recensement de 2016 avec les estimations de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011 du guide de Statistique Canada à l’adresse suivante : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/98-304-x2016001-fra.pdf> (p. 30). [↑](#footnote-ref-7)
8. Un document de Statistique Canada intitulé « Annexe 1.4 – Répercussions de la pandémie de COVID-19 » figurant dans le « Guide du Recensement de la population, 2021 » de Statistique Canada contient un bref résumé de certaines des répercussions de la pandémie sur le processus de recensement, du contenu à la collecte, à l’analyse et à la diffusion. [↑](#footnote-ref-8)
9. CBC News, Federal department questioned quality of 2021 Indigenous census data : documents (Le ministère fédéral s’interroge sur la qualité des données du recensement de 2021 concernant les Autochtones : documents), Stephanie Taylor, La Presse canadienne, 13 avril 2022. [↑](#footnote-ref-9)
10. Voir « Tendances relatives à la pénurie de main-d’œuvre au Canada », Statistique Canada, 2022 et « Postes vacants, premier trimestre de 2023 », Statistique Canada; publié le 20 juin 2023. [↑](#footnote-ref-10)
11. Pour vous faire une idée de ce phénomène, veuillez lire l’article de CBC News, « Where have all the workers gone? Don't blame COVID, economists say » (Où sont passés tous les travailleurs? Ne blâmez pas la COVID, disent les économistes) [(https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/ottawa-workers-covid-retirements-1.6529325](https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/ottawa-workers-covid-retirements-1.6529325)); l’article du Globe and Mail, « Canada's labour shortage is the country's greatest economic threat » [(La pénurie de main-d’œuvre au Canada est la plus grande menace économique du pays)(https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-canadas-labour-shortage-is-the-countrys-greatest-economic-threat/](https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-canadas-labour-shortage-is-the-countrys-greatest-economic-threat/)); l’article de CTV News, « Labour shortage: Food, hotel industries continue to be hardest hit by lack of workers » (Pénurie de main-d’œuvre :  
    Les secteurs de la restauration et de l’hôtellerie restent les plus touchés par la pénurie de main-d’œuvre) (<https://www.ctvnews.ca/business/labour-shortage-food-hotel-industries-continue-to-be-hardest-hit-by-lack-of-workers-1.5960328>); l’article de Canadian Business, « Canadian Businesses Are Risking Revenue Due to Labour Shortages » (Les entreprises canadiennes risquent de perdre des revenus en raison de la pénurie de main-d’œuvre)(https://www.canadianbusiness.com/ideas/canadian-businesses-labour-shortages/) l’article du Financial Post, « Labour shortage leading to cancelled projects in ‘superheated’ construction sector » (La pénurie de main-d’œuvre entraîne l’annulation de projets dans un secteur de la construction « en surchauffe ») (<https://financialpost.com/fp-work/labour-shortages-leading-to-cancelled-projects-in-superheated-construction-sector>); et l’article d’Économique RBC, « Proof Point: Canada’s labour shortages will outlive a recession » (Preuve à l’appui : les pénuries de main-d’œuvre au Canada dureront plus longtemps qu’une récession) (<https://thoughtleadership.rbc.com/proof-point-canadas-labour-shortages-will-outlive-a-recession/>). [↑](#footnote-ref-11)
12. Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01. [↑](#footnote-ref-12)
13. Statistique Canada, vidéo – La transformation démographique du Canada, le 11 mai 2022. [↑](#footnote-ref-13)
14. Statistique Canada, numéro de catalogue 98-510-X2021001. [↑](#footnote-ref-14)
15. Statistique Canada, numéro de catalogue 98-510-X2021001. [↑](#footnote-ref-15)
16. Statistique Canada, Le Quotidien, « La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance », 21 septembre 2022. [↑](#footnote-ref-16)
17. À titre de comparaison, il y avait moins de 0,8 personne non autochtone âgée de 15 à 24 ans (l’âge d’entrée sur le marché du travail) pour une personne non autochtone âgée de 55 à 64 ans (l’âge de la retraite), selon les données du Recensement de 2021. [↑](#footnote-ref-17)
18. Statistique Canada, Projections des populations et des ménages autochtones au Canada, 2016 à 2041 [↑](#footnote-ref-18)
19. Statistique Canada, Projections des populations et des ménages autochtones au Canada, 2016 à 2041 [↑](#footnote-ref-19)
20. Statistique Canada, Projections des populations et des ménages autochtones au Canada, 2016 à 2041 [↑](#footnote-ref-20)
21. Dans une étude récente du Conseil économique des provinces de l’Atlantique (CÉPA), on affirme que le fait de combler l’écart en matière d’emploi pour les jeunes autochtones est un élément clé de la stratégie visant à remédier à la pénurie de main-d’œuvre. Voir le document en anglais seulement du CÉPA intitulé « Atlantic opportunities and Prospects for Indigenous Youth » (Possibilités et perspectives dans la région de l’Atlantique pour la jeunesse autochtone) de juillet 2022. [↑](#footnote-ref-21)
22. Selon les donnés du tableau 14-10-0365-01 de Statistique Canada, pour la population âgée de 15 ans et plus. [↑](#footnote-ref-22)
23. Selon les donnés du tableau 14-10-0365-01 de Statistique Canada, pour la population âgée de 15 ans et plus. [↑](#footnote-ref-23)
24. Selon les données du tableau 14-10-0365-01 de Statistique Canada, pour la population âgée de 15 ans et plus. [↑](#footnote-ref-24)
25. Selon les données du tableau 98-10-0281-01 de Statistique Canada pour les données de 2021 et du catalogue 98-400-X2016170 pour les données de 2016. [↑](#footnote-ref-25)
26. Selon les données du tableau 98-10-0281-01 de Statistique Canada pour les données de 2021 et du catalogue 98-400-X2016170 pour les données de 2016. [↑](#footnote-ref-26)
27. La mesure du faible revenu, parfois appelée MFR, est une mesure du faible revenu très couramment utilisée et comparable à l’échelle internationale. Le seuil de la MFR est un pourcentage fixe (établi à 50 %) du revenu médian après impôt, ajusté en fonction de la taille du ménage. [↑](#footnote-ref-27)
28. Selon les données du catalogue 98-510-X2021001 de Statistique Canada pour les données de 2021 et du catalogue 98-400-X2016173 pour les données de 2016. [↑](#footnote-ref-28)
29. Tableau 98-10-0291-01 de Statistique Canada [↑](#footnote-ref-29)
30. Catalogue 98-400-X2016264 de Statistique Canada [↑](#footnote-ref-30)
31. Le troisième indicateur de base examiné dans le Rapport d’étape sur l’évolution de l’économie des Autochtones est le bien-être. L’entrepreneuriat et le développement des affaires, la gouvernance, les terres et les ressources, et les infrastructures sont les quatre autres indicateurs sous-jacents examinés dans le Rapport d’étape sur l’évolution de l’économie des Autochtones. [↑](#footnote-ref-31)
32. Veuillez consulter le Rapport d’étape sur l’évolution de l’économie des Autochtones de 2019 du CNDEA à l’adresse suivante : <http://www.naedb-cndea.com/french/reports/NIEDB-ECONOMIC%20PROGRESS%20REPORT-FRENCH%20VERSION%202019.pdf>. [↑](#footnote-ref-32)
33. Statistique Canada, numéro de catalogue 98-400-X2016178. [↑](#footnote-ref-33)
34. Selon les données du tableau 98-10-0291-01 de Statistique Canada. [↑](#footnote-ref-34)
35. Dans cette section du rapport figurent des données de 2016 et de 2021 et une comparaison des statistiques en matière de résultats économiques pour les populations autochtones et non autochtones. Il est intéressant de noter qu’entre 2016 et 2021, parmi les huit écarts en matière de résultats économiques présentés, l’écart entre les populations autochtones et non autochtones s’est réduit dans cinq cas (taux de chômage, taux d’emploi, taux d’activité, revenu moyen d’emploi et fréquence du faible revenu) et a même été comblé dans un cas (revenu moyen d’emploi parmi les travailleurs ayant suivi une formation postsecondaire). [↑](#footnote-ref-35)
36. Un autre volet de la stratégie consiste à accroître les possibilités économiques pour les Canadiens autochtones, ce qui pourrait être partiellement réalisé en améliorant et en accélérant les ajouts aux réserves (voir les rapports du CNDEA sur *L’amélioration de la réussite économique des ajouts aux réserves urbaines*). [↑](#footnote-ref-36)
37. Veuillez consulter l’annexe C pour obtenir des données sur les écarts en matière de taux d’achèvement des études postsecondaires pour chaque province. [↑](#footnote-ref-37)
38. Statistique Canada, tableau 98-10-0281-01. [↑](#footnote-ref-38)
39. D’après les données du Recensement de 2021, le taux d’emploi de la population autochtone de Terre-Neuve-et-Labrador était de 47,6 %, tandis que celui de la population non autochtone était de 47,5 %. Dans ce cas, l’écart négatif est très faible, la main-d’œuvre autochtone ayant atteint un meilleur taux d’emploi que la main-d’œuvre non autochtone. La taille de l’écart négatif très faible, qui est de à 0,0 % dans le tableau en raison de la limitation des décimales, est en réalité de 0,026 %. Pour que la main-d’œuvre autochtone ait le même taux d’emploi que la main-d’œuvre non autochtone, il faudrait qu’il y ait dix travailleurs autochtones de moins. Il est très important de noter que l’ajustement des investissements dans l’éducation et la formation à Terre-Neuve-et-Labrador pour encourager la diminution du nombre de travailleurs autochtones est très improbable et n’est certainement pas le point à retenir de cette analyse. Simplement pour assurer l’uniformité méthodologique entre toutes les provinces et tous les territoires, et uniquement pour cette raison, la présente analyse inclut un effet négatif sur le revenu d’emploi associé à ces dix travailleurs autochtones en moins (une réduction d’environ 450 000 $ dans le revenu d’emploi estimé). [↑](#footnote-ref-39)
40. D’après les données du Recensement de 2021, le taux d’emploi de la population autochtone de Terre-Neuve-et-Labrador était de 47,6 %, tandis que celui de la population non autochtone était de 47,5 %. Dans ce cas, l’écart négatif est très faible, la main-d’œuvre autochtone ayant atteint un meilleur taux d’emploi que la main-d’œuvre non autochtone. La taille de l’écart négatif très faible, qui est de à 0,0 % dans le tableau en raison de la limitation des décimales, est en réalité de 0,026 %. Pour que la main-d’œuvre autochtone ait le même taux d’emploi que la main-d’œuvre non autochtone, il faudrait qu’il y ait dix travailleurs autochtones de moins. Il est très important de souligner que l’ajustement des investissements dans l’éducation et la formation à Terre-Neuve-et-Labrador pour encourager la diminution du nombre de travailleurs autochtones est très improbable et n’est certainement pas le point à retenir de cette analyse. Simplement pour assurer l’uniformité méthodologique entre toutes les provinces et tous les territoires, et uniquement pour cette raison, la présente analyse inclut un effet négatif sur le revenu d’emploi associé à ces dix travailleurs autochtones en moins (une réduction d’environ 450 000 $ dans le revenu d’emploi estimé). [↑](#footnote-ref-40)
41. Le PIB, aperçu économique d’un pays ou indicateur de la taille de son économie, est une mesure de la valeur de tous les biens et services produits au pays au cours d’une période donnée. Le PIB est un outil d’orientation essentiel souvent invoqué par les décideurs politiques. [↑](#footnote-ref-41)
42. La combinaison des données du Recensement de 2021 liées au revenu moyen d’emploi et aux taux d’emploi avec les données des multiplicateurs de 2019 n’est pas une pratique idéale. Il s’agit simplement d’une limitation mineure du présent travail en raison de l’accessibilité des données. Toutefois, en raison de la relative stabilité des données relatives aux multiplicateurs au fil du temps, il ne s’agit pas d’un problème important, à notre avis, et il ne devrait pas avoir d’incidence négative sur les principales constatations de cette analyse. [↑](#footnote-ref-42)
43. Cette approche nécessite une uniformité entre le revenu du travail et le revenu d’emploi. [↑](#footnote-ref-43)
44. Tableau 36-10-0113-01 de Statistique Canada Multiplicateurs d’entrées-sorties, niveau sommaire, à l’échelle provinciale et territoriale [↑](#footnote-ref-44)
45. Un multiplicateur simple est la somme des multiplicateurs directs et indirects. Les répercussions directes sont celles qui sont directement associées aux activités de production des sorties supplémentaires. Cela comprend les dépenses en main-d’œuvre, en matériaux, en fournitures, etc., directement liées à l’augmentation de la production (c.-à-d. les processus de fabrication des produits ou des services qui expliquent l’augmentation de la production). Les répercussions indirectes sont souvent considérées comme la deuxième série de répercussions. Il s’agit des dépenses supplémentaires effectuées par l’ensemble des entreprises qui fournissent des biens et des services aux entreprises directement responsables de la production de sorties supplémentaires, qui n’aurait pas eu lieu autrement. Cela comprend les dépenses des fournisseurs (p. ex., main-d’œuvre, matériaux, fournitures, services) nécessaires pour répondre à la demande associée aux entreprises initiales qui sont directement responsables de la production supplémentaire. [↑](#footnote-ref-45)
46. Lorsque le PIB est mesuré aux prix de base, les impôts et les subventions sont exclus. [↑](#footnote-ref-46)
47. Cela signifie que pour chaque augmentation d’un dollar de la production, le PIB (aux prix de base) devrait augmenter de 80,0 cents, et le revenu du travail de 47,4 cents. [↑](#footnote-ref-47)
48. Il s’agit de la somme des estimations décrites précédemment, y compris le montant de 1 349 318 500 $ (l’augmentation estimée du revenu d’emploi des travailleurs autochtones ayant déjà un emploi, découlant de la réduction de l’écart en matière de revenu moyen d’emploi) et le montant de 717 597 521 $ (l’augmentation estimée du revenu d’emploi associé aux travailleurs autochtones nouvellement employés, découlant de la réduction de l’écart en matière de taux d’emploi). [↑](#footnote-ref-48)
49. Le Conference Board du Canada en partenariat avec le Centre des Compétences futures, *Le coût économique des compétences des postes vacants : les compétences sont précieuses et recherchées.* 2 mars 2022 [↑](#footnote-ref-49)
50. Dans la présente analyse, nous utilisons la mesure du faible revenu, qui est une mesure relative du faible revenu. Avec cet indicateur, un ménage est considéré comme vivant en situation de faible revenu si son revenu est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages. De nombreux pays déclarent un faible revenu sur cette base. [↑](#footnote-ref-50)
51. Ce chiffre a été obtenu en appliquant la proportion de personnes non autochtones vivant en situation de faible revenu (9,9 %) à la population autochtone de l’Ontario (406 585), ce qui donne 40 337 personnes. Cependant, 69 030 Autochtones vivaient dans une situation de faible revenu en Ontario, d’après les données de 2021. La différence est de 28 693 personnes. C’est le nombre d’Autochtones en Ontario qui doivent cesser de vivre avec un faible revenu pour atteindre la parité avec la population non autochtone. [↑](#footnote-ref-51)
52. En 2008, en collaboration avec l’Ontario Association of Food Banks, Nathan Laurie a estimé le coût de la pauvreté en Ontario pour tous les gouvernements. Les estimations de Laurie ont été utilisées dans le précédent rapport du CNDEA de 2016. Depuis lors, une étude sur le coût de la pauvreté a été commandée dans presque toutes les provinces et tous les territoires. Au fur et à mesure de l’avancement des travaux, chacune de ces études a permis d’apporter ou de recommander des améliorations à la méthodologie initiale de Laurie. En 2020, Charles Plante a rédigé un document intitulé *How to Calculate the Costs of Poverty in Canada:* *Comment on the Nathan Laurie Approach and Recommended Improvements* (Comment calculer les coûts de la pauvreté au Canada :  
    Commentaire sur l’approche de Nathan Laurie et améliorations recommandées). Dans ce document, Plante suit une méthodologie améliorée et estime le coût de la pauvreté au Canada en 2020. La première composante de la méthodologie de Plante permet d’estimer les coûts directs pour les gouvernements associés au traitement des dommages causés par la pauvreté. Plus précisément, sa méthodologie consiste à examiner les coûts supplémentaires pour le système de soins de santé et les coûts supplémentaires pour le système de justice pénale attribuables à la pauvreté. La méthodologie utilisée dans l’étude actuelle du CNDEA s’appuie sur les estimations pour le Canada tirées des travaux de Charles Plante. Il s’agit d’une dérogation à la méthodologie utilisée dans le rapport de 2016 du CNDEA à la suite des améliorations apportées aux approches dans ces études sur le coût de la pauvreté, et en utilisant les estimations disponibles les plus récentes. Dans l’étude actuelle du CNDEA, la méthodologie consiste à reprendre les coûts estimés par Plante et à calculer un coût de la pauvreté par personne à faible revenu. Il s’agit d’une estimation des coûts directs assumés par tous les gouvernements, imputables à la pauvreté, associés aux dépenses supplémentaires pour les systèmes de soins de santé et de justice pénale. Cette estimation a ensuite été ajustée en dollars de 2021 à l’aide de l’IPC national. [↑](#footnote-ref-52)
53. D’après les données du Recensement de 2021, le taux de personnes vivant en situation de faible revenu dans la population autochtone de Terre-Neuve-et-Labrador était de 14,8 %, tandis que le taux dans la population non autochtone était supérieur de 4 points de pourcentage, s’établissant à 15,2 %. Dans ce cas, l’écart négatif est faible, le taux de pauvreté de la population autochtone s’est amélioré par rapport à celui de la population non autochtone. Pour que le taux de personnes vivant en situation de faible revenu dans la population autochtone soit le même que celui de la population non autochtone, il faudrait qu’il y ait 178 Autochtones de plus vivant en situation de faible revenu dans la province. Il est très important de noter que l’ajustement des politiques et des investissements en vue d’augmenter le nombre d’Autochtones vivant en situation de faible revenu n’est assurément pas le point à retenir de cette analyse. Simplement pour assurer l’uniformité méthodologique entre toutes les provinces et tous les territoires, et uniquement pour cette raison, la présente analyse inclut une augmentation des dépenses de tous les gouvernements associée aux 178 travailleurs autochtones de plus vivant en situation de faible revenu à Terre-Neuve-et-Labrador. Cela réduit l’estimation des économies budgétaires d’environ 393 000 dollars. [↑](#footnote-ref-53)
54. Y compris les travailleurs des Premières Nations résidant hors réserve, ainsi que les travailleurs métis et inuits. [↑](#footnote-ref-54)
55. Institut Fraser, Fraser Research Bulletin, The Canadian Tax Index, édition de 2023. [↑](#footnote-ref-55)
56. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section Comparabilité des estimations du questionnaire détaillé du Recensement de 2016 avec les estimations de l’Enquête nationale auprès des ménages de 2011 du guide de Statistique Canada à l’adresse suivante : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/98-304-x2016001-fra.pdf> (p. 30). [↑](#footnote-ref-56)
57. Sous la rubrique 2 de la section Interprétation des estimations, on décrit les différences entre l’estimation actuelle des retombées économiques potentielles du CNDEA et l’estimation précédente, différences qu’il faut garder à l’esprit. On y explique que, bien qu’il soit tentant d’établir des comparaisons, les estimations doivent, au minimum, être ajustées pour tenir compte de l’inflation et de l’évolution de la population.  
    Toutefois, il est possible de comparer les écarts présentés dans cette annexe, car les ensembles de données (Recensement de 2016 et Recensement de 2021) ont été établis à l’aide de méthodes semblables. Cependant, il faut toujours garder à l’esprit les considérations relatives à la qualité des données liées à la pandémie de COVID-19 décrites dans l’annexe B. De plus, il n’est pas nécessaire de procéder à des ajustements pour tenir compte de l’inflation, car dans cette annexe, les écarts en matière de revenu moyen d’emploi sont exprimés sous forme d’un pourcentage (et non en dollars non indexés) du revenu moyen d’emploi des travailleurs non autochtones. [↑](#footnote-ref-57)